

RAPPORT FINANCIER

Financial Report*

*In french only

Mesdames, Messieurs, Chers partenaires,

Tout d'abord, le Conseil de Surveillance tient à rendre hommage à Monsieur Yves Coirier. Décédé brutalement l'automne dernier, il a présidé aux destinées de la société sur plusieurs décennies. Nous le remercions pour la confiance qu'il nous accordait et les valeurs que nous avons acquises pendant les années passées à ses côtés.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni régulièrement et a beaucoup échangé avec le Directoire ainsi que les représentants du personnel. Comme les années précédentes, la transformation de nos marchés et de l'environnement énergétique se poursuit. Cette mutation est accentuée par le prix des énergies, les évolutions réglementaires et les préoccupations écologiques. La construction neuve marque toujours le pas, certains indicateurs laissent présager une certaine reprise, mais celle-ci ne se concrétisera pas avant plusieurs mois. La croissance des énergies renouvelables a souffert des conditions météorologiques particulièrement clémentes cette dernière saison. Dans ce contexte difficile nous pouvons nous satisfaire des performances du Groupe. Les équipes ont fait les bons choix : des investissements dans l'efficacité, la production de bois énergie et le développement de l'export.

Le Conseil renouvelle sa confiance au Directoire et l'incite à poursuivre sa stratégie volontariste tournée vers le long terme. Elle encourage également le Directoire à veiller au maintien des grands équilibres, privilégier la défense des marges et l'autofinancement afin de renforcer la solidité et la capacité d'investissement du Groupe.

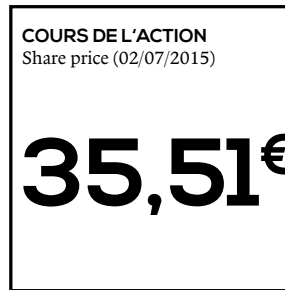
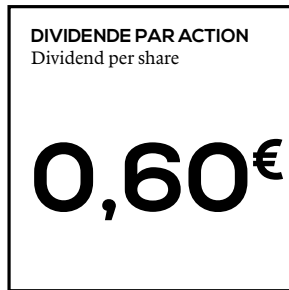
Le Conseil souhaite adresser ses remerciements à tous les partenaires du Groupe: clients, fournisseurs, salariés et financiers pour leur contribution à son développement et à son succès.

Poursuivons cette construction commune, elle est bâtie dans un concept industriel fait pour durer.

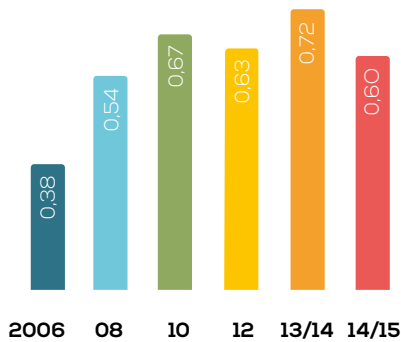
Jean MENUT

ACTIONS POUJOULAT

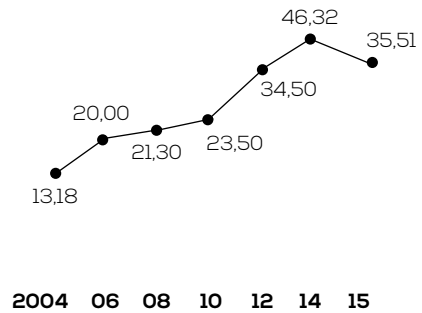
Poujoulat shares



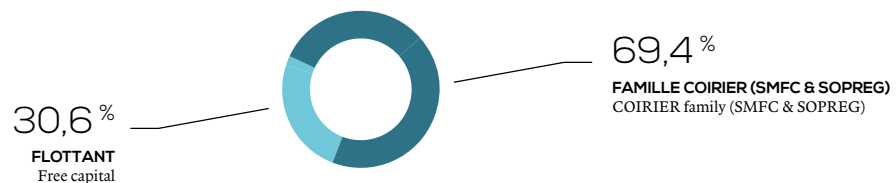
▲ **DIVIDENDE PAR ACTION** (En euros)
DIVIDEND BY SHARE (In euros)



▲ **COURS DE L'ACTION** (En euros)
SHARE PRICE (In euros)



▲ **RÉPARTITION DU CAPITAL DE POUJOULAT S.A.**
ALLOCATION OF POUJOULAT S.A. CAPITAL



RAPPORT DE GESTION

du Groupe et de Poujoulat SA

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de la Loi sur les sociétés commerciales afin de vous présenter le compte-rendu de la gestion du Groupe et de la société POUJOULAT S.A. au cours de l'exercice 2014/2015, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société POUJOULAT S.A.

A - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE

Créé en 1950, le groupe POUJOULAT est le leader européen des systèmes d'évacuation de fumée métalliques (conduit de cheminée et sortie de toit) pour la maison individuelle, l'habitat collectif, l'industrie, le tertiaire et la production d'énergie. Ces solutions complètes s'adaptent à tout type d'appareil et de combustible, en neuf comme en rénovation.

Depuis 2007, le groupe POUJOULAT est devenu un acteur majeur des énergies renouvelables en investissant massivement dans le développement du bois énergie (granulés de bois, bûches densifiées et bois de chauffage).

Depuis l'intégration de la société VL STAAL (Danemark) dans le groupe POUJOULAT, en 2013, ce dernier dispose également d'un savoir-faire unique dans le domaine des grands ouvrages ; alliant conception, fabrication, installation et maintenance de cheminées industrielles.

1. FAITS MARQUANTS ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014/2015

Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées sur l'exercice précédent et que l'exercice présenté en comparatif comprend donc 15 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice courant étant quant à lui d'une durée de 12 mois, le paragraphe « 8. INFORMATIONS PRO FORMA » apporte des précisions complémentaires sur les principaux agrégats comptables permettant un comparatif sur deux périodes identiques.

Le chiffre d'affaires consolidé 2014/2015 en baisse de 10 % s'inscrit à 199 624 milliers d'euros.

La part à l'export a néanmoins augmenté et représente 22 % du chiffre d'affaires consolidé, contre 19 % en 2013 et 13 % en 2012.

La ventilation du chiffre d'affaires export est la suivante :

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
	12 mois	15 mois
PAYS SCANDINAVES	12 248	14 865
ALLEMAGNE	8 918	12 201
BELGIQUE	6 988	8 235
ROYAUME-UNI	8 319	7 786
SUISSE	1 483	2 125
PAYS-BAS	1 385	1 804
TURQUIE	884	1 259
POLOGNE	1 446	1 194
IRLANDE	557	433
AUTRES PAYS UE	1 184	1 164
AUTRES PAYS HORS UE	776	395
TOTAL	44 188	51 461

Le résultat opérationnel courant ressort à 4 747 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 16 471 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le résultat opérationnel s'élève à 4 814 milliers d'euros comparé à 16 401 milliers d'euros pour l'exercice précédent.

Le résultat net part du Groupe ressort à 3 125 milliers d'euros pour l'exercice (9 809 milliers d'euros pour 2013/2014) et représente 1,6 % du chiffre d'affaires consolidé.

Le total du bilan net ressort à 203 558 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 202 838 milliers d'euros au 31 mars 2014.

L'actif non courant net se situe à 88 765 milliers d'euros à la fin de l'exercice contre 87 636 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les investissements de l'exercice représentent :

(En milliers d'euros)	
Immobilisations incorporelles	709
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	15
• Bâtiments et agencements	3 229
• Matériels et outillages	4 266
• Autres immobilisations corporelles	817
Total	9 036

Les acquisitions de l'exercice portent essentiellement sur les éléments suivants :

- la mise en service d'une unité permettant la peinture de nos produits. Cet investissement se compose d'un bâtiment industriel et d'un nouveau process.
- un bâtiment de stockage sur le site de Bois-Factory 36,
- des investissements relatifs à l'amélioration des process industriels.

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 MARS 2015

Sociétés intégrées globalement :

POUJOLAT S.A., Société mère	France
1. S.A. POUJOLAT	Belgique
2. S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique
3. S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France
4. S.A.S WESTAFLEX BÂTIMENT	France
5. POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni
6. POUJOLAT BV	Pays-Bas
7. S.A.S BEIRENS	France
8. POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne
9. POUJOLAT BACA	Turquie
10. S.A.S. EURO ÉNERGIES	France
11. POUJOLAT GmbH	Allemagne
12. S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France
13. S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France
14. S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France
15. S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France
16. S.A.S. MCC2I FRANCE	France
17. VL STAAL a/s	Danemark

Le périmètre n'a pas varié au cours de cet exercice.

3. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe POUJOLAT a nettement reculé (-10 %) au cours de l'exercice 2014-2015. Ce recul s'est en outre accentué puisqu'il n'était que de 5 % à la fin du 1^{er} semestre.

Plusieurs facteurs expliquent cette tendance :

- d'une part la construction de logements neufs, notamment de maisons individuelles, a baissé de 15 à 20 % en 2014 en France mais elle a également baissé à l'échelle européenne. Cela a impacté fortement nos ventes de conduits de cheminées et de sorties de toit.
- d'autre part, l'année 2014 a été marquée par la douceur exceptionnelle des températures. Deux hivers chauds se sont succédés et ont pesé sur les ventes d'équipements de chauffage mais également sur les consommations de combustibles. Ainsi les ventes d'appareils de chauffage au bois ont baissé de 18 %, les ventes de chaudières de 7 % et les consommations d'énergie pour se chauffer ont baissé de 20 à 30 %.

Dans un tel contexte, un recul de 10 % de notre activité consolidée est à relativiser même si ce résultat est bien en deçà de nos ambitions.

Fort heureusement, notre branche « cheminées industrielles » a réalisé une croissance malgré l'atonie des investissements en Europe. La qualité de nos produits et de nos prestations (expertise, service clé en main et maintenance notamment) a fait la différence sur le marché.

Le développement du chiffre d'affaires à l'international est un autre motif de satisfaction : il représente plus de 22 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 13 % il y a 3 ans) et a progressé de 4,4 % sur l'exercice 2014/2015.

Le groupe POUJOLAT a bien réagi à cette baisse de chiffre d'affaires en adaptant très tôt ses effectifs et en contrôlant ses charges de structure. Les marges ont été maîtrisées malgré la très forte concurrence sur les marchés. Ainsi un résultat net positif, certes en baisse, a pu être maintenu.

Les investissements ont également été contrôlés, certains ont été reportés en attendant une meilleure visibilité.

Le groupe s'est ainsi désendetté. L'endettement long terme sur fonds propres est maintenant inférieur à 45 % (plus de 50 % l'an dernier). La situation financière du Groupe est donc très solide et lui permet de poursuivre ses investissements et ses développements en France et à l'international.

4. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le groupe POUJOLAT a une activité de recherche et développement qui concerne les conduits métalliques, les systèmes d'évacuation de fumée et le développement des énergies renouvelables. Les dépenses de la période ressortent à 856 milliers d'euros et sont comptabilisées en charges.

5. PERSPECTIVES DES FILIALES CONSOLIDÉES

- La société WESTAFLEX BÂTIMENT prévoit une stabilité de son chiffre d'affaires et un résultat stable.
- La société TÔLERIE FORÉZIENNE prévoit une stabilité de son activité et le maintien de son niveau de résultat actuel.
- La société SOLAIRES-ÉNERGIES est mise en sommeil en attente d'une meilleure évolution du marché du solaire photovoltaïque.
- La société POUJOLAT BELUX prévoit une croissance de son activité et une rentabilité nette satisfaisante.
- La société POUJOLAT BV prévoit une croissance de 10 % et un résultat équilibré.
- La société POUJOLAT UK prévoit une progression de ses activités de l'ordre de 10 % et un résultat net en progression
- La société POUJOLAT Sp. z o.o. prévoit une croissance de son activité d'environ 15 % et un résultat net positif
- La société POUJOLAT BACA prévoit une progression de son activité et une nette amélioration de son résultat d'exploitation.
- La société POUJOLAT GmbH prévoit une croissance d'environ 5 % et un résultat à l'équilibre.
- La société EURO ÉNERGIES anticipe une croissance de plus de 30 % de son activité et un résultat en progression.
- La société BOIS-FACTORY 36 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.
- La société BOIS-FACTORY 42 prévoit une forte montée en puissance de son activité et une nette amélioration de son cash flow.
- La société BOIS-FACTORY 70 prévoit une augmentation de son volume d'activité et un résultat à l'équilibre hors effets liés à l'investissement prévu dans le nouveau site de production.
- La société BEIRENS prévoit une stabilité de ses activités et le maintien de son niveau de rentabilité.
- La société MCC2I France prévoit une croissance de son activité et un résultat en progression.
- La société VL STAAL prévoit une croissance d'environ 10 % et le maintien de son niveau de rentabilité.

6. LES NORMES IFRS

A. CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

Les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext.

Les états financiers consolidés clos le 31 mars 2015 et les comptes comparatifs de l'exercice clos le 31 mars 2014 du Groupe formé par POUJOLAT S.A. et ses filiales ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) élaboré par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS obligatoires au 31 mars 2015 ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées par le groupe POUJOLAT.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2014.

B. RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS requiert que le groupe POUJOLAT procède à certaines estimations et retienne certaines hypothèses, qu'il juge raisonnables et réalistes. Même si ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues, en particulier sur la base des réalisations passées et des anticipations, certains faits et circonstances peuvent conduire à des changements ou des variations de ces estimations et hypothèses, ce qui pourrait affecter la valeur comptable des actifs, passifs, capitaux propres et résultats consolidés.

Ces estimations et hypothèses concernent notamment l'évaluation des impôts différés, des provisions, des avantages au personnel, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'évaluation des actifs immobilisés. Elles sont détaillées dans les paragraphes y afférant des notes annexes aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2015.

7. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

8. INFORMATIONS PRO FORMA

Compte tenu du changement de date de clôture sur l'exercice précédent, les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre un comparatif sur deux périodes identiques.

	01/04/2014 -31/03/2015	01/04/2013 -31/03/2014
(En milliers d'euros)	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	199 624	221 684
Résultat opérationnel	4 814	13 915
Résultat net	2 505	8 106

B - RAPPORT DE GESTION DE POUJOLAT S.A.

1. EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels qui vous sont soumis sont établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes en vigueur et précisées dans l'annexe.

Celles-ci n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Il est rappelé que la date de clôture d'exercice a été modifiée sur l'exercice précédent et que l'exercice présenté en comparatif comprend exceptionnellement 15 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 mars 2014. L'exercice courant comprenant 12 mois, les principaux agrégats comptables de l'exercice

précédent de POUJOLAT S.A. sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre un comparatif sur deux périodes identiques.

	01/04/2014 -31/03/2015	01/04/2013 -31/03/2014
(En milliers d'euros)	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	111 985	131 329
Résultat courant	2 942	8 404
Résultat net	3 262	5 265

Sur l'exercice, le chiffre d'affaires net ressort à 111 985 milliers d'euros et se répartit comme suit :

Par familles de produits	%	Par familles de clients	%
Sorties de toit et accessoires	16	Distribution spécialisée	76
Conduits à double paroi isolé	56	Constructeurs et installateurs	10
Conduits à simple paroi et conduits flexibles	22	Spécialistes de la cheminée	7
Autres produits	6	Exportations	7
TOTAL	100	TOTAL	100

Le chiffre d'affaires réalisé à l'exportation représente 8 094 milliers d'euros au 31 mars 2015 et se répartit ainsi :

	2014/2015 12 mois	2013/2014 15 mois
(En milliers d'euros)		
ROYAUME-UNI	3 612	3 149
BELGIQUE	2 326	2 947
IRLANDE	562	433
PAYS-BAS	304	875
PAYS SCANDINAVES	299	412
ESPAGNE	158	176
POLOGNE	150	166
ALLEMAGNE	146	294
ITALIE	113	142
AUTRES PAYS DE L'UE	102	127
TURQUIE	21	126
AUTRES PAYS HORS UE	301	460
TOTAL	8 094	9 307

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 843 milliers d'euros sur l'exercice contre 10 518 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à + 1 099 milliers d'euros à la clôture de l'exercice, contre - 921 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le résultat courant avant impôt est de 2 942 milliers d'euros contre 9 597 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le résultat exceptionnel est de - 361 milliers d'euros contre - 937 milliers d'euros au 31 mars 2014.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise ne s'est pas déclenchée sur cet exercice alors qu'elle représentait 598 milliers d'euros au 31 mars 2014 pour la période de 15 mois (dont 100 milliers d'euros de forfait social).

L'intéressement ressort à 1 346 milliers d'euros contre 2 227 milliers d'euros au 31 mars 2014 pour la période de 15 mois.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à -681 milliers d'euros sur l'exercice contre une charge de 1 882 milliers d'euros au 31 mars 2014. Cette situation provient essentiellement du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 3 262 milliers d'euros contre 6 180 milliers d'euros au 31 mars 2014 (15 mois).

L'effectif au 31 mars 2015 ressort à 686 salariés (247 employés et cadres, 379 ouvriers et 60 forces de vente) contre 755 salariés au 31 mars 2014.

Le total du bilan net ressort à 145 611 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 148 066 milliers d'euros au 31 mars 2014.

L'actif immobilisé net se situe à 73 786 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 73 759 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les acquisitions de l'exercice concernent :

(En milliers d'euros)

Immobilisations incorporelles	658
Immobilisations corporelles	
• Terrains et aménagements	15
• Bâtiments et agencements	2 252
• Matériels et outillages	2 096
• Autres immobilisations corporelles	210
Immobilisations financières	
• Augmentation des participations	-
• Augmentation autres immobilisations financières	54
TOTAL	5 285

Elles portent principalement sur la mise en service d'une unité permettant la peinture de nos produits. Cet investissement se compose d'un bâtiment industriel et d'un nouveau process. Puis, d'une manière générale sur des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel existant.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé une provision technique sur les titres de POUJOLAT GmbH à hauteur de 100 milliers d'euros.

L'actif net circulant ressort à 71 825 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 74 115 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les stocks nets passent globalement de 25 153 milliers d'euros au 31 mars 2014 à 23 771 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Les créances « clients et comptes rattachés » passent de 21 779 milliers d'euros au 31 mars 2014 à 18 330 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Les autres créances passent de 10 674 milliers d'euros au 31 mars 2014 à 18 082 milliers d'euros au 31 mars 2015.

Au passif, les capitaux propres s'établissent à 67 177 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 65 013 milliers d'euros au 31 mars 2014, et représentent 46 % du total du bilan.

Le total des soldes d'emprunts et dettes financières se situe à 59 888 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 61 772 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Les autres dettes ressortent à 18 136 milliers d'euros au 31 mars 2015 contre 20 797 milliers d'euros au 31 mars 2014.

Le total des dettes à plus d'un an représente 25 340 milliers d'euros soit moins de 38 % des fonds propres.

Est joint, en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

2. ACTIVITÉ DES FILIALES CONSOLIDÉES

Les commentaires qui figurent ci-dessous sont appréciés par comparaison entre les deux périodes de 12 mois.

• S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques flexibles (Pourcentage de détention : 99,75 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	21 862	30 498	25 394
Résultat d'exploitation	1 112	1 916	1 552
Résultat financier	107	159	119
Résultat exceptionnel	(9)	(10)	(12)
Participation et impôt	313	718	622
Résultat net	897	1 348	1 037

La société WESTAFLEX BÂTIMENT a enregistré un ralentissement de son activité de 14 %. Son résultat net représente, comme l'an passé, plus de 4 % de son chiffre d'affaires.

• S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE (FRANCE)

Fabrication de conduits métalliques rigides et de mobiliers urbains (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	9 537	14 712	11 847
Résultat d'exploitation	708	2 214	1 747
Résultat financier	35	50	41
Résultat exceptionnel	(71)	(56)	(48)
Participation et impôt	3	793	701
Résultat net	669	1 415	1 039

La société TÔLERIE FORÉZIENNE a connu une baisse de son activité de 19 %. Le résultat net représente 7 % du chiffre d'affaires.

• S.A.S. BEIRENS (FRANCE)

Fabrication et installation de cheminées métalliques pour l'industrie et l'énergie (Pourcentage de détention : 99,99 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	25 391	32 219	26 200
Résultat d'exploitation	696	2 255	2 144
Résultat financier	2	(45)	(32)
Résultat exceptionnel	89	17	10
Participation et impôt	(121)	678	678
Résultat net	908	1 548	1 443

La société BEIRENS a enregistré une baisse de son activité de 3 %. Son résultat net représente 3,6 % du chiffre d'affaires.

• **VL STAAL A/S (DANEMARK)**

Fabrication de cheminées industrielles métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	17 690	21 067	17 119
Résultat net	926	1 594	1 276

La société VL STAAL A/S a réalisé une croissance de chiffre d'affaires d'environ 3 %. Son résultat net représente plus de 5 % du chiffre d'affaires.

• **S.A.S. MCC2I FRANCE (FRANCE)**

Expertise, maintenance et mise en conformité de cheminées industrielles (Pourcentage de détention : 95 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	2 152	2 238	1 976
Résultat d'exploitation	145	(4)	75
Résultat financier	(4)	(9)	(8)
Résultat exceptionnel	(1)	(3)	(3)
Participation et impôt	13	(18)	(18)
Résultat net	127	2	82

La société MCC2I a vu son activité progresser de 9 %. Son résultat net représente près de 6 % du chiffre d'affaires.

• **S.A. POUJOLAT (BELGIQUE)**

Holding financier de la S.A. POUJOLAT BELUX (Pourcentage de détention : 98,18 %)

POUJOLAT Belgique est une société holding à caractère financier. Son chiffre d'affaires et son résultat net sont non significatifs.

• **S.A. POUJOLAT BELUX (BELGIQUE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,13 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	6 335	8 649	6 945
Résultat net	455	697	571

La société POUJOLAT BELUX S.A. a enregistré une baisse de son activité de près de 9 %. Son résultat net représente plus de 7 % de son chiffre d'affaires.

• **POUJOLAT BV (PAYS-BAS)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 90 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 386	1 807	1 457
Résultat net	(21)	18	22

La société POUJOLAT BV a connu un ralentissement de son activité de 5 %. Elle dégage un résultat proche de l'équilibre.

• **POUJOLAT UK LTD (ROYAUME-UNI)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 98,74 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	8 297	7 717	6 609
Résultat net	144	46	130

La société POUJOLAT UK Ltd a vu son chiffre d'affaires augmenter de 16 % (à taux de change constant). Son résultat net se maintient.

• **POUJOLAT SP. Z O.O. (POLOGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	3 358	2 697	2 323
Résultat net	63	(460)	(301)

La société POUJOLAT Sp. z o.o. a vu son chiffre d'affaires et sa rentabilité nettement progresser. Son résultat net est positif.

• **POUJOLAT BACA (TURQUIE)**

Négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 50,64 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	913	1 307	1 078
Résultat net	8	(371)	(337)

À taux de change constant, la société POUJOLAT BACA a connu une baisse d'activité de 12 %.

• **POUJOLAT GMBH (ALLEMAGNE)**

Fabrication et négoce de conduits métalliques (Pourcentage de détention : 100 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	5 667	6 970	5 926
Résultat net	13	(144)	(11)

La société POUJOLAT GmbH a réalisé un chiffre d'affaires en légère baisse.

• **S.A.S. EURO ÉNERGIES (FRANCE)**

Négoce de combustibles bois (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	27 825	40 235	31 044
Résultat d'exploitation	(595)	283	(55)
Résultat financier	(43)	(42)	(30)
Résultat exceptionnel	3	-	-
Participation et impôt	(101)	64	(41)
Résultat net	(534)	178	(44)

EURO ÉNERGIES a subi un repli d'activité d'environ 10 % alors que le marché des combustibles de chauffage a baissé de 30 % suite à deux hivers consécutifs particulièrement courts et doux. Ce volume d'activité n'a pas permis d'atteindre l'équilibre sur l'exercice 2014-2015.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 36 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	3 770	3 680	3 154
Résultat d'exploitation	(1 169)	(1 683)	(1 249)
Résultat financier	(217)	(305)	(242)
Résultat exceptionnel	341	(104)	(96)
Participation et impôt	(33)	(26)	(21)
Résultat net	(1 012)	(2 066)	(1 566)

La société BOIS-FACTORY 36 continue de faire progresser sa production. Les amortissements représentent 50 % de la perte d'exploitation.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 42 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 78,70 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	1 392	538	538
Résultat d'exploitation	(833)	(596)	(568)
Résultat financier	(139)	(48)	(44)
Résultat exceptionnel	52	(48)	(48)
Participation et impôt	(18)	(3)	(3)
Résultat net	(902)	(689)	(657)

La société BOIS-FACTORY 42 a démarré sa production en juin 2013 et monte en puissance. Son résultat d'exploitation est impacté par de forts amortissements.

• **S.A.S. BOIS-FACTORY 70 (FRANCE)**

Transformation de bois énergie (Pourcentage de détention : 62,96 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	610	967	742
Résultat d'exploitation	(105)	29	11
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	4	7
Participation et impôt	9	-	-
Résultat net	(96)	33	18

La société BOIS-FACTORY 70 a connu une baisse de son chiffre d'affaires de plus de 17 % suite au repli du marché des combustibles de chauffage.

• **S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES (FRANCE)**

Commercialisation de systèmes photovoltaïques (Pourcentage de détention : 97 %)

Compte de résultat simplifié :

(En milliers d'euros)	31-03-15 12 mois	31-03-14 15 mois	01-04-13 / 31-03-14 Pro forma 12 mois
Chiffre d'affaires	-	111	105
Résultat d'exploitation	(6)	(4)	(4)
Résultat financier	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-
Participation et impôt	-	-	-
Résultat net	(6)	(4)	(4)

La société a été mise en sommeil début 2014 dans l'attente d'une clarification du marché.

3. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Le groupe POUJOULAT fait de sa Responsabilité Sociale et Environnementale une priorité. En juin 2014, le groupe a remporté le Trophée « ETI responsable » lors de la deuxième édition des Trophées Défis RSE pour sa démarche RSE cohérente et intégrée au développement de l'entreprise.

Conformément à la Loi n°2010-788 dite Grenelle II et à son décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, la société POUJOULAT fournit ci-après des informations extra-financières relatives à sa Responsabilité Sociale et Environnementale « RSE ».

La Société est soumise à ces obligations dans la mesure où son chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions d'euros et son effectif dépasse 500 personnes.

Le périmètre de consolidation des indicateurs varie selon les informations considérées.

La quasi-totalité des indicateurs sociaux ne portent que sur les entreprises françaises, soit 81 % des effectifs du Groupe. Seuls les indicateurs d'effectifs et de charges de personnel portent sur l'intégralité des filiales consolidées.

Le reporting environnemental chiffré se limite à la société POUJOULAT SA, soit près de 50 % du chiffre d'affaires consolidé. En effet, les disparités de mesures et de comparaisons d'un exercice à l'autre nous amènent à envisager autrement nos pratiques de reporting. Ponctuellement il sera précisé si le périmètre est élargi.

Les informations relatives aux engagements sociétaux sont issues de la politique générale du groupe et illustrées par des actions menées par les entreprises françaises du Groupe.

D'une manière générale, nous travaillons à la mise en place d'un processus de collecte des données sociales, environnementales et sociétales visant à élargir le périmètre, notamment au niveau des filiales étrangères.

La démarche de reporting social, environnemental et sociétal s'appuie sur les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de Commerce français.

Pour ce premier rapport relatif au RSE, le Groupe communique sur tous les indicateurs prévus dans le décret 2012-557 du 24 avril 2012 même si le processus de collecte et de consolidation de ces informations reste à fiabiliser.

Ce rapport a été rédigé en collaboration avec les services RH (Ressources Humaines), QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) et approuvé par la Direction du Groupe.

Les informations communiquées ont fait l'objet d'une attestation d'exhaustivité par un organisme tiers indépendant, annexée au présent rapport.

1. INFORMATIONS SOCIALES

a. Emploi

Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Les effectifs du Groupe au 31 mars 2015 s'élèvent à 1 393 personnes contre 1 483 au 31 mars 2014.

La répartition par sexe des CDI, CDD et intérimaires au dernier jour de l'exercice, s'établit comme suit :

Au 31/03/2015	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	900	241	1141
ROYAUME-UNI	21	9	30
POLOGNE	42	6	48
BELGIQUE	17	9	26
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	34	8	42
TURQUIE	5	2	7
DANEMARK	90	2	92

Au 31/03/2014	Hommes	Femmes	TOTAL
FRANCE	993	244	1237
ROYAUME-UNI	18	8	26
POLOGNE	42	7	49
BELGIQUE	15	9	24
HOLLANDE	7	0	7
ALLEMAGNE	39	7	46
TURQUIE	7	3	10
DANEMARK	82	2	84

L'effectif du Groupe par tranche d'âge au dernier jour de l'exercice (CDI + CDD) :

Au 31/03/2015	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	TOTAL
FRANCE	85	95	304	366	268	21	1139
ROYAUME-UNI	5	4	6	8	7	0	30
POLOGNE	0	5	20	14	9	0	48
BELGIQUE	3	2	12	5	4	0	26
HOLLANDE	0	0	2	4	1	0	7
ALLEMAGNE	4	3	7	10	17	1	42
TURQUIE	2	1	3	0	1	0	7
DANEMARK	13	8	27	21	15	8	92

Au 31/03/2014	< 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans	TOTAL
FRANCE	122	99	323	386	251	20	1201
ROYAUME-UNI	2	6	7	7	4	0	26
POLOGNE	0	5	19	15	9	1	49
BELGIQUE	2	1	12	5	4	0	24
HOLLANDE	0	0	2	4	1	0	7
ALLEMAGNE	2	4	8	13	17	2	46
TURQUIE	1	0	6	2	1	0	10
DANEMARK	7	6	24	14	24	9	84

Les embauches et les licenciements

Les embauches en CDI et CDD au cours de l'exercice ont été les suivantes :

Au 31/03/2015	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	41	180	221
ROYAUME-UNI	8	1	9
POLOGNE	1	0	1
BELGIQUE	1	0	1
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	5	4	9
TURQUIE	7	0	7
DANEMARK	41	0	41

Au 31/03/2014	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	30	147	177
ROYAUME-UNI	11	0	11
POLOGNE	0	0	0
BELGIQUE	0	0	0
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	6	5	11
TURQUIE	10	0	10
DANEMARK	13	0	13

Les départs pour cause de licenciement ou démission de CDI ou CDD au cours de l'exercice, ont été les suivants :

Au 31/03/2015	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	11	0	11
ROYAUME-UNI	5	0	5
POLOGNE	1	0	1
BELGIQUE	1	0	1
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	6	4	10
TURQUIE	2	0	2
DANEMARK	32	0	32

Au 31/03/2014	CDI	CDD	TOTAL
FRANCE	6	0	6
ROYAUME-UNI	6	0	6
POLOGNE	0	0	0
BELGIQUE	0	0	0
HOLLANDE	0	0	0
ALLEMAGNE	2	2	4
TURQUIE	0	0	0
DANEMARK	16	0	16

Les rémunérations et leur évolution

Les charges de personnel consolidées s'élèvent à :

(En milliers d'euros)	Exercice 2014-2015	Exercice 2013-2014
	01/04/2014 au 31/03/2015 (12 mois)	01/01/2013 au 31/03/2014 (15 mois)
Traitements et salaires	46 245	57 773
Charges sociales	15 905	19 276
Intérimaires	2 395	2 526
Participations	50	1 243
Total	64 595	80 818

Les rémunérations sont conformes aux prescriptions conventionnelles et légales. Il existe une négociation annuelle des rémunérations avec les partenaires sociaux.

Tous les salariés (France) disposent d'une complémentaire santé ainsi que de la prévoyance. Et, 95 % d'entre eux ont également accès à l'intéressement, à la participation, au Plan d'Épargne Entreprise et au Plan d'Épargne Retraite avec abondement.

b. Organisation du temps de travail

En matière d'organisation du temps de travail, le groupe POUJOLAT SA privilégie l'embauche de collaborateurs à temps plein.

Compte tenu de la diversité des activités professionnelles : production, commerce, services supports, etc. et de la forte saisonnalité de nos activités, les horaires de travail ont été adaptés afin de satisfaire au mieux les clients.

Ainsi, en France, la plupart des équipes de production travaillent selon des horaires modulés en équipes successives (de type 2 x 8 ou 3 x 8). Les collaborateurs des fonctions supports ont des horaires dits « administratifs » avec des jours de réduction du temps de travail. Enfin, les salariés bénéficiant d'une grande autonomie relèvent d'un décompte de leur temps de travail sur la base d'un forfait jours.

c. Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Dans les différentes sociétés du Groupe, en fonction des effectifs, les élections des représentants du personnel sont organisées afin de constituer les différents instances (Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel, Délégations Uniques du Personnel, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail).

Les réunions de ces instances représentatives ont lieu en fonction des règles légales mais également dès que le besoin s'en fait sentir, tant à la demande des représentants du personnel que de la Direction.

En fonction des sociétés, le dialogue social est également complété par des échanges et des négociations avec les délégués syndicaux. Par ailleurs, les salariés sont régulièrement informés de l'évolution de la Société et du Groupe via une communication transparente et structurée. Des réunions d'information sont très régulièrement organisées à tous les niveaux, un journal interne est diffusé chaque trimestre à tous les salariés. Ils reçoivent également un rapport annuel. Enfin les salariés et leurs familles sont régulièrement conviés à des événements d'entreprise.

En 2014, la Direction et les partenaires sociaux des entreprises françaises dans lesquelles ils existent se sont réunis au cours de 147 réunions (réunions du comité d'entreprise, des délégués du personnel, du CHSCT et des organisations syndicales). 67 salariés disposaient d'au moins un mandat social dans les sociétés françaises du Groupe.

Pour ce qui concerne le périmètre France, les subventions allouées en 2014 aux Comités d'Entreprise (dans les sociétés où l'effectif le requiert) se sont élevées à 775 milliers d'euros.

Le Comité d'Entreprise de POUJOULAT SA est co-responsable des contrats de restauration d'entreprise et de mutuelle avec la direction de l'entreprise.

Le bilan des accords collectifs

Dans le Groupe, périmètre France, 2 accords relatifs au temps de travail ont été signés dans l'année 2013, ainsi que 5 accords sur l'épargne salariale et 2 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles.

Pour l'année 2014, 4 accords ont été signés en lien avec l'épargne salariale, 7 accords relatifs à la clôture de négociations annuelles ou politique de rémunération et 6 accords en lien avec des thématiques multiples (accord génération, égalité H/F...).

d. Santé, sécurité et prévention

Les conditions de santé et de sécurité au travail

La sécurité fait partie intégrante des préoccupations de POUJOULAT SA. Les services sécurité (fréquemment intégrés en service mixte QSE : Qualité Sécurité Environnement) animent la démarche selon les principes d'un système de management en collaboration avec les CHSCT.

Il existe 4 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en accord avec l'effectif des différents sites. Les missions des services sécurité sont :

- d'assurer l'analyse des risques professionnels et le suivi des plans d'actions qui y sont associés,
- d'enregistrer, d'analyser et de suivre les plans d'actions liés aux accidents du travail,
- de suivre, avec les services des Ressources Humaines, les formations sécurité, qu'elles soient obligatoires ou non,
- d'assurer une veille réglementaire pour les domaines qui les concernent,
- de mettre à disposition les équipements de protection individuelle et de veiller à leur disponibilité permanente,
- de veiller aux évolutions technologiques pour toujours mieux adapter notre réponse de prévention et de protection aux différentes situations de travail,

En ce qui concerne les formations liées à la sécurité, des programmes sont développés en interne afin de répondre au mieux aux exigences et spécificités de nos différents sites. À titre d'exemple, les formations suivantes sont développées en interne et dispensées par du personnel interne préalablement formé et habilité :

- savoir élaborer et signer un plan de prévention et un permis de feu,
- chargé d'évacuation,
- le risque ATEX (Atmosphère Explosive).

Les services « sécurité » s'attachent à prendre en compte tous les événements qui surviennent afin de capitaliser en permanence l'expérience acquise pour alimenter notre Document Unique d'Évaluation des Risques.

Dès lors qu'un sujet a une dimension qui concerne toute l'entreprise, des groupes de travail sont créés afin de les suivre au mieux, comme par exemple :

- la prévention des risques psychosociaux dans l'entreprise,
- la prise en compte des facteurs de pénibilité en veillant à bien évaluer, selon des méthodes validées collégialement, les niveaux d'exposition des salariés,
- l'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise quel que soit leur contrat.

Selon l'effectif des entreprises du Groupe, des Infirmières Diplômées d'État sont salariées de la Société pour toujours mieux répondre à nos obligations et préoccupations.

Chaque entreprise du Groupe suit ses indicateurs de sécurité et l'ensemble des statistiques liées à la sécurité est présenté lors des réunions trimestrielles du CHSCT.

À titre d'exemple, les statistiques pour POUJOULAT SA, siège social du groupe POUJOULAT (qui représente 50 % de l'effectif global du Groupe et 65 % de l'effectif des sites de production) sont :

	2014	2013
Accidents du Travail déclarés	20	35
AT refusés par l'assurance CARSAT	4	4
AT avec arrêt de travail	11	22
Nombre de jours d'arrêt	123	385
Maladies professionnelles déclarées	18	19
Maladies professionnelles reconnues	6*	12
Taux de fréquence	9,42	18,08
Taux de gravité	0,11	0,32

* 10 dossiers sont encore en cours d'instruction.

Les arrêts de travail en raison de maladies, d'accidents de travail et de trajet représentent 74 % de l'absentéisme.

En 5 ans, le taux de gravité des accidents du travail a été divisé par 3 et le taux de fréquence par 2. De nombreux aménagements et dispositifs de sécurité ont été installés dans les différents ateliers de l'entreprise.

L'absentéisme correspond à 4,6 % du nombre de jours calendaires.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de l'exercice 2014-2015, aucun accord n'a été signé en matière de santé et de sécurité au travail.

e. Formation

Les informations communiquées ci-dessous correspondent aux formations suivies par les salariés des entreprises françaises du Groupe par année civile. Cette périodicité correspond à l'obligation réglementaire de déclaration des budgets et actions de formation issues du Code du Travail.

Les politiques mises en oeuvre en matière de formation

La formation est accessible à l'ensemble des salariés dès lors qu'elle présente un lien avec son travail actuel ou futur. Les salariés peuvent être à l'origine de la demande ou non. Les formations peuvent aussi bien être dispensées en intra-entreprise qu'en inter-entreprises.

Les principaux axes de développement des compétences des salariés France du Groupe concernent :

- la prévention sécurité (CACES, habilitations diverses, SST, ...),
- le management des hommes, des projets, techniques d'amélioration continue, la qualité ...
- les techniques commerciales et la gestion de la relation clients,
- les langues, notamment l'anglais compte tenu du développement à l'international,
- la connaissance des outils de travail (tant machines, produits, qu'informatiques.)

Le plan de formation professionnelle continue, sur le périmètre Groupe France, s'est élevé à 943 milliers d'euros au cours de la période du 01/01/2014 au 31/12/2014 (contre 790 milliers d'euros pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013), soit un niveau 3 fois supérieur au minimum légal. Le plan de formation permet de faire évoluer les compétences des équipes et est ouvert à l'ensemble des salariés.

Un Projet GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) est piloté par le service Ressources Humaines et permet d'optimiser la gestion des évolutions de carrières. Une évaluation régulière de la performance individuelle est réalisée.

Le nombre total d'heures de formation

	2014 (01/01 au 31/12)	2013 (01/01 au 31/12)
POUJOLAT S.A.	14 815	11 270
WESTAFLEX BÂTIMENT S.A.S	1 592	392
TÔLERIE FORÉZIENNE S.A.S.	1 302	262
BEIRENS S.A.S	665	1 407
MCC2I FRANCE S.A.S.	364	35
EURO ÉNERGIES S.A.S.	117	150
BOIS-FACTORY 36 S.A.S.	136	140
BOIS-FACTORY 42 S.A.S.	109	38
BOIS-FACTORY 70 S.A.S.	0	0
TOTAL	19 100 soit environ 12 salariés ETP	13 694 soit environ 8,5 salariés ETP

f. Égalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La Direction veille à la non-discrimination entre les hommes et les femmes depuis de nombreuses années, tant sur le plan de la rémunération que des recrutements.

Pour renforcer son action, le Groupe a mis en place dans plusieurs sociétés des accords ou plans d'actions sur cette thématique et effectue le suivi des indicateurs s'y rattachant (répartition des effectifs par sexe, rémunérations, formation, ...). Ces accords intègrent pour la plupart la thématique « équilibre vie professionnelle/vie privée ».

À titre d'exemples, un plan d'action sur la thématique « égalité entre les hommes et les femmes » a été conclu dans la société TÔLERIE FORÉZIENNE SAS et un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé le 04/02/2014 dans la société POUJOLAT SA.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

En France, les entreprises du Groupe remplissent leurs obligations à la fois par l'emploi de salariés bénéficiant d'une reconnaissance de handicap et via des partenariats avec des entreprises de travail adapté.

À titre d'exemple, BEIRENS SAS travaille avec Indre Atelier depuis plusieurs années (entreprise adaptée). Des personnes de cette structure sont régulièrement employées dans les locaux de BEIRENS SAS pour des activités logistiques, de production ou administratives notamment.

Des actions d'aménagements de postes sont régulièrement menées afin de permettre à des salariés rencontrant des handicaps de continuer à exercer leur métier.

Dans les entreprises françaises du Groupe assujetties à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (c'est-à-dire employant plus de 20 salariés), les déclarations AGEFIPH ont mis en évidence que nous satisfaisions à notre obligation d'emploi de 6 %, à l'exception d'une seule pour laquelle il manquait 0,2 unités, ce qui a représenté une contribution de 762 € versée à l'AGEFIPH.

Ainsi, pour une obligation globale d'emploi de 68 travailleurs handicapés sur le Groupe France, nous avons recensé 64 unités travailleurs handicapés et 18,3 unités au titre de la sous-traitance auprès de structures de travail adapté.

La politique de lutte contre les discriminations

La direction est particulièrement sensible à la non-discrimination dans l'entreprise.

Les conditions d'accès aux emplois, à l'occasion de recrutements ou de promotions internes, l'évolution des postes et des rémunérations, ainsi que la formation professionnelle, ne prennent pas en compte des critères fondés sur la personne. Les critères pris en compte, en matière de gestion RH, reposent sur les compétences ou les aptitudes des collaborateurs.

Depuis 2006, un partenariat existe avec Pôle Emploi afin de recruter du personnel de production et logistique, en utilisant la méthode MRS (ou dite des « habiletés »). Cette méthode a pour avantage de recruter des collaborateurs sans tenir compte de leur CV. Seules leurs aptitudes à apprendre le métier dans l'entreprise sont retenues. C'est donc Pôle Emploi qui propose aux candidats de réaliser des exercices de simulations et qui nous transmet les coordonnées des personnes les ayant réussis.

Pour POUJOLAT SA, un plan d'actions relatif au contrat de génération a été établi le 26/02/2014. Ce plan d'action a été homologué par la DIRECCTE pour les années 2014, 2015 et 2016. Il en va de même pour TÔLERIE FORÉZIENNE SAS qui a mis en place un plan d'actions relatif au contrat de génération le 28/02/2014.

BEIRENS SAS a mis en place un accord relatif au contrat de génération le 01/08/2014 et WESTAFLEX BÂTIMENT SAS, le 21/03/2014.

2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

a. Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Tout comme le service sécurité, le service environnement est soit intégré en service mixte Qualité-Sécurité-Environnement, soit rattaché au responsable de production.

Le groupe POUJOULAT a engagé une démarche de certification environnementale, selon ISO 14001, pour ses différents sites de production. Les objectifs communs sont :

- diminuer la part des déchets non valorisés,
- diminuer la consommation d'énergie et d'eau par produit fabriqué et par personne,
- être en conformité permanente avec la réglementation,
- assurer une prévention vis-à-vis de la pollution,
- optimiser les performances des systèmes de chauffage grâce à nos moyens de recherche (Laboratoire CERIC),
- participer au développement des énergies renouvelables.

À ce jour, 60 % des sites de production (pour le périmètre européen) dont l'objectif est d'être certifié selon ISO 14001 sont déjà certifiés selon ce référentiel dont le siège social qui correspond à 65 % de l'effectif des sites de fabrication.

La démarche environnementale consiste à :

- identifier, évaluer, traiter et maîtriser les impacts en situation normale de chaque activité de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement : vis-à-vis du sol – de l'eau – de l'air – du bruit et des déchets.
- identifier, évaluer, traiter et maîtriser les dangers en situation accidentelle : il s'agit notamment de prévenir un incendie, une explosion, une pollution atmosphérique, une pollution des sols ...

Ces situations, appelées Aspects Environnementaux, sont analysées à l'aide d'une grille de cotation (jointe et majoritairement utilisée par les différents sites). Elle nous permet d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs jugés comme prioritaires.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Des messages de sensibilisation sont passés sur les aspects environnementaux dès la période d'intégration des salariés dans les entreprises du Groupe. Ces messages sont adaptés en fonction des missions du collaborateur et peuvent prévoir une formation.

Les messages relatifs aux déchets et à l'énergie sont communs. Des programmes de formations internes ont été développés pour les cas plus spécifiques :

- connaissance de la démarche QSE,
- sensibilisation à la gestion des déchets,
- Plan de Prévention et Permis de Feu.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

De manière générale, les moyens consacrés sont d'ordre Humain – Technique et Organisationnel :

Pour permettre d'assumer l'animation et le suivi des systèmes environnement, des moyens humains sont en place :

- un service QSE est en place dans 70 % des sites de production ; à défaut, les missions sont assurées par les directeurs de sites ou les responsables de production
- des responsables opérationnels en production et logistique dans un périmètre défini, essentiellement lié à la gestion des déchets qu'ils génèrent,
- des animateurs pour délivrer des formations adaptées à chaque site en fonction des risques identifiés : chargés d'évacuation, équipiers de Premières Interventions, habilitation électrique, maîtrise du déversement accidentel, confinement des eaux d'incendie.

Afin d'apporter une réponse technique adaptée aux différents sites et en adéquation avec les analyses réalisées et la réglementation en vigueur, les éléments suivants ont, par exemple, été mis en œuvre.

En lien avec le risque d'explosion :

- détecteurs d'hydrogène pour les locaux de charge d'accumulateurs,
- dispositions constructives des bâtiments des locaux de charge d'accumulateurs en respectant les nécessités de ventilation (haute et basse) afin d'éviter le confinement du local.

En lien avec le risque incendie :

- système d'extinction automatique à eau type sprinkleur,
- robinets d'incendie armés et extincteurs portatifs.
- système de désenfumage,
- système de fermeture de vannes pour retenir les eaux d'extinction d'incendie.

En lien avec le risque de pollution atmosphérique :

- filtres ou électrofiltres pour les évacuations de fumées ou poussières.

En lien avec le risque de pollution des sols et sous-sols :

- séparateurs hydrocarbures sur les réseaux des eaux pluviales.
- rétentions pour les produits chimiques.
- bac à graisse pour retenir les graisses issues des restaurants d'entreprise.

En lien avec la pollution des eaux :

- disconnecteurs sur le réseau d'eau public.

D'un point de vue organisationnel, les positions prises sont retranscrites dans des procédures et des instructions. Les sites certifiés selon ISO 14001 ont tous formalisé des procédures concernant :

- la maîtrise des situations d'urgence telles qu'un départ de feu, un déversement accidentel de produits chimiques,
- l'identification et l'évaluation des exigences réglementaires et autres exigences,
- la surveillance et le mesurage des caractéristiques qui peuvent avoir un impact sur l'environnement,
- l'identification et l'évaluation des aspects environnementaux significatifs.

b. Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Hormis les émissions de gaz à effets de serre générées par nos activités et le fret, nous ne sommes pas concernés par des pollutions potentielles affectant gravement l'environnement au sens de la réglementation.

En ce qui concerne les gaz à effets de serre, nous réalisons un bilan carbone pour prioriser des actions de réduction. À ce jour, cette démarche n'est réalisée qu'au niveau du siège social de POUJOULAT SA.

Aucun de nos sites n'est concerné par la Directive SEVESO.

Néanmoins, au titre de la réglementation française, les sites suivants relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- POUJOULAT SA et BOIS-FACTORY 36 SAS sont des ICPE soumises à autorisation,
- BEIRENS SAS et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS sont des ICPE soumises à déclaration,

POUJOLAT BELUX, au regard de la réglementation belge, est un établissement de catégorie 3, ce qui correspond au moins impactant pour l'environnement. Il s'agit du minimum légal afin de pouvoir réaliser une activité industrielle.

Toutefois, comme décrit dans le paragraphe précédent, les risques sont analysés et des actions sont mises en œuvre.

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des activités du groupe POUJOLAT génère des déchets de différentes natures. Chaque entité est responsable de ses déchets dans le respect de la réglementation du pays concerné. Le tri fait partie intégrante des premières actions engagées notamment pour les aciers et inox, les cartons, les plastiques, le papier et le bois : 95 à 96 % de nos déchets sont triés et valorisés.

Chaque année des actions sont engagées pour réduire la masse ou mieux orienter un déchet, par exemple :

- mise en place du tri du plastique auparavant orienté en déchet banal,
- mise en place du tri des mandrins carton des bobines d'acier auparavant orientés en déchets banals,
- mise en place de compacteurs pour le carton, le plastique et les déchets banals au siège social afin de réduire les transports,
- suppression d'un déchet liquide dangereux par la mise en place d'un équipement de traitement de l'eau (au cours du 4^e trimestre 2014). La diminution du déchet DID liquide est d'environ 90 % sur le 2nd semestre de l'exercice 2014-2015.

Ci-dessous, la répartition des déchets du siège social :

(En tonnes)	Exercice 2013/2014			
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Papier	5	2	6	3
Plastique	16	6	16	9
Carton	50	53	78	65
DIB	19	18	29	13
DID solide	34	24	32	22
DID liquide	133	188	151	224

(En tonnes)	Exercice 2014/2015			
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Papier	1	1	17	5
Plastique	13	7	9	7
Carton	51	54	73	55
DIB	36	18	22	23
DID solide	17	29	25	7
DID liquide	127	162	88	38

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Conformément à la réglementation, des mesures de bruit dans l'environnement sont réalisées tous les 3 ans ou lors d'un changement notable. Les mesures sont réalisées par un organisme agréé et sont conformes au tableau ci-dessous extrait de notre arrêté préfectoral n°5165 du 16/11/2011 :

(Niveau sonore limite admissible en dB)	Jour		Nuit
	de 7 à 22h sauf dim. et jours fériés	de 22 à 7h dont dim. et jours fériés	de 22 à 7h
Limites de propriété :			
• Façades Nord et Ouest	51		48
• Façade Sud	55		52
• Façade Est	70		67

Notre analyse met en évidence que nous ne sommes pas concernés par d'autres pollutions spécifiques liées à notre activité.

c. Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

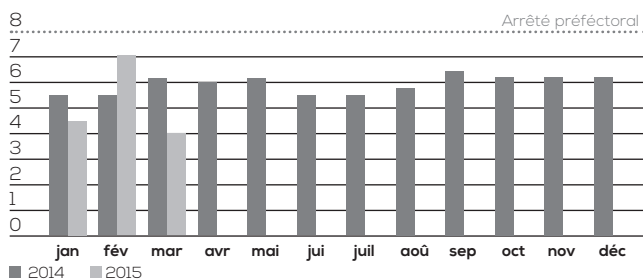
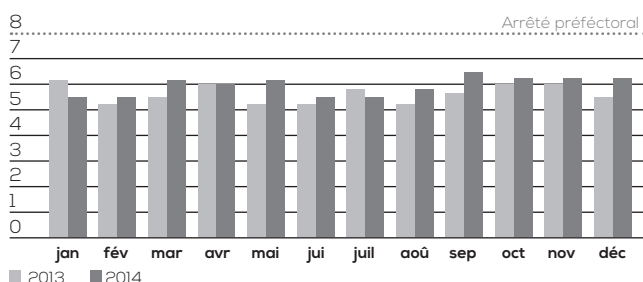
L'approvisionnement en eau est assuré par les réseaux locaux.

La consommation de l'eau est suivie mensuellement afin de toujours respecter une utilisation rationnée mais aussi pour détecter au plus tôt des fuites éventuelles.

En fonction de l'activité des sites, nous suivons des ratios différents. Par exemple, POUJOLAT SA suit la « consommation spécifique » exprimée en litre / m² de surface dégraissée/ fonction de rinçage (FR). Cet indicateur est réglementaire et imposé par notre arrêté préfectoral déjà mentionné. Nos résultats ne dépassent pas 60% de ce que prévoit la réglementation (valeur qui est de 8 l/m²/FR).

Depuis 2014, POUJOLAT s'est raccordé à une nouvelle station d'épuration et de traitement des eaux domestiques.

PROCÉDÉS DE TRAITEMENT DE SURFACE (en L/m² traité)



La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Les principales matières premières utilisées dans nos usines sont l'acier et inox, la laine de roche, le bois, la peinture et le crépis puis les cartons.

À l'exception de la laine de roche, elles sont toutes valorisables.

Des indicateurs sont mis en place pour suivre les déchets s'y rapportant et ainsi organiser des actions d'amélioration. À titre d'exemple, nous pouvons citer :

- la constitution récente d'un groupe de travail sur la réduction du taux de chutes acier et inox,
- la rationalisation de l'emballage pour réduire les volumes de carton.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

En 2010, POUJOLAT a recruté un chef de projet efficacité énergétique pour prendre en charge l'ensemble des éléments liés à l'efficacité énergétique sur le Groupe.

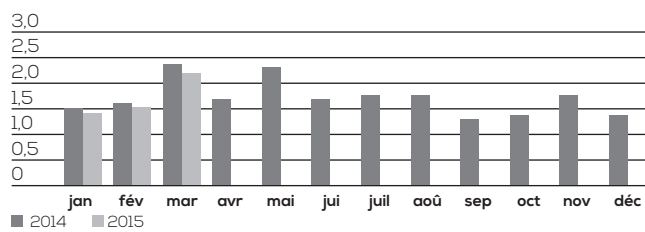
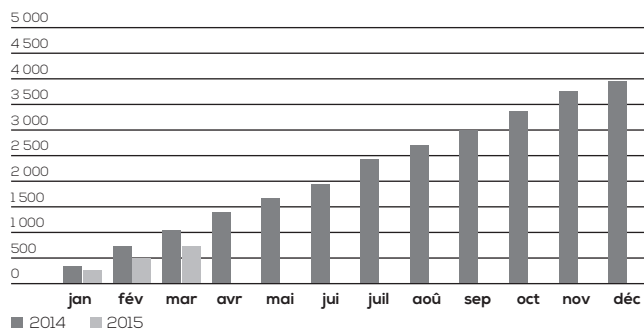
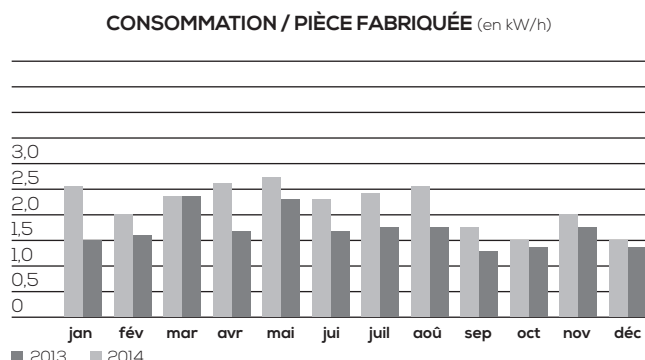
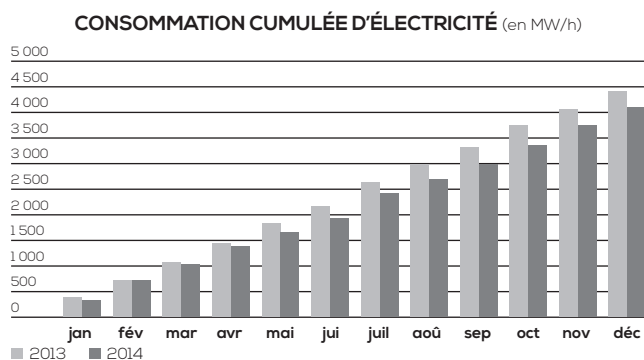
Les investissements dans les usines de bois de chauffage et la mise en place de chaudières biomasse concourent à concrétiser nos engagements de réduction de notre dépendance aux énergies fossiles mais aussi à être en phase avec notre offre produit.

Dès à présent près de 100 000 m² de bâtiments sont intégralement chauffés avec les produits connexes de bois issus de nos usines de fabrication de bûches (plus de 7 000 tonnes d'émissions de CO₂ sont ainsi évitées).

Nos actions portent à la fois sur l'organisation et sur les équipements :

- regrouper les ordres de fabrication d'une chaîne de peinture sur une journée plutôt que deux demi-journées pour limiter les sur-consommations de mise en température,
- changement d'un compresseur par deux plus petits, de nouvelle génération et à vitesse variable permettant de réduire les consommations,
- intégration dans les audits flash et plans de surveillance organisés en production d'un point de vérification spécifique sur le fait que les machines non utilisées doivent être éteintes,
- modification de la matrice du cahier des charges d'achat d'un équipement afin d'y ajouter une exigence en matière d'efficacité énergétique,
- modification des éclairages : utilisation d'ampoules à iodures métalliques et mise en place de détecteurs de présence (plus de 50 % d'économie d'énergie).

À titre d'exemple, les graphiques ci-dessous illustrent bien les améliorations apportées.



d. Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

De 2010 à 2013, les émissions de CO₂ ont quasiment été divisées par deux.

Conformément à la réglementation, la société POUJOLAT a réalisé un bilan des gaz à effet de serre.

En T eq Co ₂	2013	2012	2010
Émissions directes de GES :			
• Émissions directes des sources fixes de combustion	1 614	1 878	2 271
• Émissions directes des sources mobiles à moteur thermique	-	-	-
• Émissions directes des procédés hors énergie	-	-	-
• Émissions directes fugitives	-	-	-
• Émissions issues de la biomasse (sols et forêts)	-	-	-
Total des émissions directes de GES	1614	1878	2271
Émissions indirectes associées à l'énergie			
• Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	295	295	1352
• Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	-	-	-
Total des émissions indirectes associées à l'énergie	295	295	1352
TOTAL	1909	2172	3623

POUJOULAT SA a décidé de réaliser ce bilan annuellement afin de l'utiliser comme un réel outil de pilotage et ainsi animer des actions d'amélioration. On remarque que les orientations prises par POUJOULAT SA ont permis de faire progresser ses impacts environnementaux.

Ce bilan carbone, réalisé avec un cabinet extérieur selon la méthode de l'ADEME dite désormais ABC (Association Bilan Carbone), est établi pour POUJOULAT SA. Sa volonté est de l'étendre à l'ensemble des sites du Groupe. À ce jour, les résultats du bilan carbone pour l'exercice 2014-2015 ne sont pas encore disponibles.

e. Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Selon les situations géographiques des différents sites du Groupe, une attention particulière est portée aux espaces verts. Ces espaces verts concourent à favoriser la biodiversité dans le respect de la réglementation.

Le siège social de POUJOULAT SA est situé dans une zone Natura 2000. Ainsi, dès lors que des changements notables d'infrastructures sont envisagés, nous procédons à une évaluation des incidences sur la biodiversité. La dernière date de juillet 2013 pour le projet de construction d'un bâtiment destiné à recevoir un atelier de peinture poudre.

Le site de POUJOULAT SA a une surface de 14 Ha dont 33 % sont consacrés à l'espace vert. Une très grande majorité de cet espace est occupée par un étang et des pelouses.

Le site de TÔLERIE FORÉZIENNE SAS (42) a mis en place des ruches et produit son propre miel.

Le cahier des charges d'achat du bois des entités BOIS FACTORY (36-42-70) précise l'exigence d'un bois certifié PEFC c'est-à-dire qui est issu de forêts qui sont gérées durablement en fonction de règles définies précisément région par région.

Depuis 2014, POUJOULAT SA participe au fonds de reboisement « Plantons pour l'avenir ». En six mois, 108 000 arbres ont déjà été replantés.

3. INFORMATIONS SOCIÉTALES – EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

a. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La croissance du groupe POUJOULAT s'appuie sur des fondations solides, fruit d'une stratégie de long terme. Nous construisons en partenariat avec nos clients, salariés et fournisseurs. Cette relation équilibrée contribue au développement économique et social des territoires où nous sommes implantés. Toutes les parties prenantes peuvent ainsi avancer et investir avec confiance.

En matière d'emploi et de développement régional

Le groupe POUJOULAT veille à son impact social et économique sur les territoires où ses sociétés sont implantées. Nous cherchons toujours à privilégier les partenariats locaux avec les fournisseurs et sous-traitants. La Direction veille également à entretenir des relations de proximité avec les différentes organisations locales. En matière sociale, chacune des sociétés du Groupe œuvre afin de contribuer à l'emploi de collaborateurs locaux dans un souci de pérennité.

Sur les populations riveraines ou locales

Notre Groupe emploie entre 700 et 800 personnes dans le bassin Niortais. POUJOULAT SA représente l'une des plus importantes industries du département des Deux-Sèvres. Notre site est situé dans une zone économique proche de l'autoroute. Nos bâtiments sont régulièrement entretenus et présentent un bel aspect extérieur. Ces dernières années, les nouveaux

aménagements réalisés sur le site de Granzay-Gript (79) sont placés sous le signe des nouvelles technologies et de la performance énergétique : l'Atrium qui reflète l'esprit et les valeurs du Groupe ; l'Académie, un nouvel espace de formation ; la chaufferie bois Celsius qui permet de chauffer 55 000 m² de bâtiments...

Nous menons également des actions de communication dans le cadre du sponsoring voile avec notre skipper Bernard STAMM. Des soirées ont notamment été organisées en partenariat avec la Ville de Niort. Nous mettons des outils (cartes, newsletters...) à disposition des classes scolaires qui souhaitent suivre les courses autour du monde (Barcelona World Race notamment).

b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Nous soutenons activement des projets dans les domaines de l'éducation, du sport et de la culture.

Un courant régulier d'échanges est assuré avec les établissements d'enseignement général et professionnel par le biais de contrats en alternance et de stages-école. POUJOULAT SA a également des échanges avec les Universités dans des domaines techniques et de recherche, notamment via le Laboratoire CERIC.

Le nombre d'apprentis et de stagiaires a très nettement augmenté sur les 3 dernières années. Des visites régulières de groupes scolaires sont organisées au sein des établissements du Groupe pour rapprocher les mondes de l'enseignement et de l'entreprise (plus de 200 étudiants en visite sur le site sur l'exercice 2014-2015). À titre d'exemple, pour POUJOULAT SA, nous sommes passés de 7 apprentis en 2013 à 16 en 2014 et de 59 stagiaires accueillis en 2013 à 110 en 2014.

BEIRENS SAS a développé un partenariat avec le collège des Sablons de Buzancais afin de faire connaître les métiers de l'industrie et TÔLERIE FORÉZIENNE SAS a des partenariats avec des écoles en matière de recherche et innovation dans le domaine du design.

Les actions de partenariat ou de mécénat

Le Groupe est un acteur très engagé dans le mécénat depuis les années 80 dans trois domaines : le sport, les associations caritatives et la culture. Avec environ 12 projets de mécénat par an et un budget de l'ordre de 250 milliers d'euros, POUJOULAT SA s'engage sur le long terme.

Le Groupe s'attache notamment à soutenir les jeunes sportifs de haut niveau. De la prise en charge des déplacements à l'achat de matériel, l'entreprise leur offre la possibilité de participer dans des conditions sereines à des compétitions internationales. Le Groupe participe également au financement du centre de formation du club de football de Niort et du club d'athlétisme de Franconville (EFCVO) qui compte 1 000 licenciés et 4 titres de champion de France.

La politique de mécénat doit correspondre à la culture de l'entreprise. Nous prônons des valeurs d'exemple et d'implication et à cet égard le soutien que nous apportons aux jeunes sportifs illustre parfaitement ces valeurs.

POUJOULAT SA « exporte » aussi ses valeurs à travers des partenariats solidaires.

Ainsi, en plus des dons financiers qu'elle apporte à Planète Enfants depuis 4 ans, POUJOULAT SA a participé à la réinsertion par le travail de femmes victimes de maltraitance au Népal.

POUJOULAT SA a également effectué un don de 337 panneaux photovoltaïques à Électriciens Sans Frontières, destinés à l'électrification de villages isolés au nord du Laos et à la pérennisation de l'éclairage des écoles au Sénégal.

c. Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Chaque société du Groupe assume le choix de ses fournisseurs et les relations entretenues avec eux. Seuls les achats de matières premières du Groupe sont centralisés au sein du service achat de POUJOLAT SA.

Le Groupe n'a pas formalisé de processus d'achat en intégrant des critères sociaux et environnementaux mais la politique d'achat durable et responsable existe réellement. Ainsi, les critères relatifs à la recyclabilité, le sur-emballage, le bilan carbone, la reprise des palettes etc., sont abordés avec les fournisseurs.

Nos fournisseurs de matières premières (acier, inox, isolants...) sont majoritairement européens et bénéficient d'une reconnaissance forte. Les fournisseurs de cartons, palettes, housses etc., ainsi que nos sous-traitants (pièces plastiques, pièces métalliques) sont locaux (France). Ce choix réduit considérablement le risque de travail illégal.

Dans tous les cas, nos relations sont basées sur les principes suivants :

- nous travaillons avec une vision à moyen ou long terme pour une relation durable et pérenne,
- les opérations « one shot » ne nous intéressent pas,
- nous sommes transparents vis-à-vis de nos fournisseurs et leur disons clairement ce que nous attendons d'eux,
- le prix n'est pas l'unique critère de sélection de nos fournisseurs : nous attachons beaucoup d'importance à la qualité, aux délais, aux services, à l'accompagnement mutuel et à la synergie possible entre les produits de nos fournisseurs et nos produits finis.

4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise ou augmentation de nos participations n'a eu lieu au cours de l'exercice.

5. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENTS DES DETTES FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)

Date d'échéance	31-03-2015	31-03-2014
Echues	309	210
Echéance < 30 jours	5 906	5 825
Echéance < 60 jours	1 999	764
Echéance < 90 jours	-	2
TOTAL	8 214	6 801

POUJOLAT privilégie le paiement comptant avec escompte. Au cours de l'exercice, les escomptes obtenus représentent 1,51 % des achats éligibles, comme l'an passé.

Si les fournisseurs avaient été réglés à échéance, les dettes s'élèveraient à 11 038 milliers d'euros.

6. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 mars 2015 représentait 0,145 % des actions.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou d'un Fond Commun Placement d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce était nulle au 31 mars 2015.

7. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (C.G.I.), nous vous signalons la prise en charge par la Société d'une somme globale de 148 360 euros correspondant à des amortissements et loyers excédentaires non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges.

8. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2014-2015, ils s'élèvent à 846 milliers d'euros.

9. PERSPECTIVES

Sur l'ensemble de l'exercice, nous prévoyons une croissance d'environ 7 % et une amélioration de la rentabilité.

Le segment « conduits de cheminées » devrait légèrement progresser grâce au développement international et à une reprise d'activité en France au deuxième semestre. Le segment « cheminées industrielles » devrait également progresser mais fera face à une concurrence accrue sur les prix. Néanmoins, nous bénéficions d'un bon carnet de commandes et de projets. Suite à l'obtention de notre licence, nous allons lancer nos actions de prospection sur le marché chinois. Enfin, le segment « combustibles bois » devrait fortement progresser (30 % environ) après deux hivers très doux. Les ventes de bois de chauffage sec devraient progresser très rapidement avec la généralisation des poêles et inserts performants.

L'activité du premier trimestre de l'exercice 2015-2016 (1^{er} avril au 30 juin 2015) s'inscrit néanmoins en baisse. Le volume de construction neuve reste faible en France sur le 1^{er} semestre 2015 suite à de faibles ventes au cours du 1^{er} semestre 2014.

La situation va s'améliorer progressivement au cours du 2^e semestre 2015 et s'accélérer ensuite. En effet, les ventes des promoteurs sont en croissance de 15 % depuis le début de l'année 2015 et les en-cours de crédit à l'habitat progressent fortement. L'ensemble du marché immobilier étant en croissance, une reprise de la rénovation est également prévisible. Le groupe POUJOLAT devrait donc en profiter.

Nous anticipons donc une reprise graduelle d'activité au cours de l'exercice et de fait un meilleur second semestre, sachant que celui-ci représente 55 à 60 % du chiffre d'affaires annuel.

La concurrence est néanmoins très âpre et nous incite à augmenter encore notre compétitivité. Nous allons donc poursuivre nos investissements industriels en ciblant avant tout la productivité et la flexibilité.

Nos effectifs devraient rester relativement stables ainsi que nos charges de structure.

Des opportunités de croissance externe apparaissent depuis 6 mois : nous serons attentifs à toute opportunité présentant de bonnes synergies avec le groupe POUJOLAT.

10. ÉVOLUTIONS DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Dans un contexte économique et financier qui reste difficile, la société POUJOLAT renforce sa position de leader sur le marché européen des systèmes d'évacuation de fumée et poursuit sa politique d'investissement.

Privilégiant l'innovation permanente dans le domaine de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et le design, la société POUJOLAT prévoit une légère croissance de ses activités, une augmentation de son cash flow et un renforcement de ses fonds propres, garants de sa stratégie tournée vers le long terme.

11. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

12. BOURSE ET ACTIONNARIAT

Le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis			
Remboursés			
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

Fin mai 2015, le cours de bourse de l'action POUJOLAT S.A. s'établit à 38 euros contre 33,59 euros au 31 mars 2015. Un an plus tôt, ces chiffres étaient respectivement de 46,32 euros et 46,15 euros.

Durant l'exercice 2014-2015, 281 195 titres ont été échangés à un cours moyen de 39,45 euros.

À fin juin 2015, le capital social se compose de 1 959 000 titres qui se répartissent comme suit :

S.A.S. SOPREG contrôlée par la SMFC (famille COIRIER) 47,3 %
 Famille COIRIER (dont SMFC)22,1 %
 Public et établissements financiers (*)30,6 %

OCEAN PARTICIPATIONS possède 8,02 % du capital de POUJOLAT et devient, de fait, 2^{ème} actionnaire de POUJOLAT après la famille COIRIER.

(*) À notre connaissance, les établissements suivants ont une détention directe ou indirecte comprise entre 2 % et 5 % :

- AMIRAL GESTION
- FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER
- UNEXO
- ARKEA

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, il est précisé que OCEAN PARTICIPATIONS a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital de POUJOLAT S.A. au cours de l'exercice.

En vertu des articles L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223.26 RGAMF relatifs aux opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées, nous vous informons que :

- la société SOPREG, holding d'animation du groupe POUJOLAT, a procédé à l'acquisition d'un volume global de 73 494 titres POUJOLAT au cours de l'exercice 2014/2015 au cours moyen de 40,04 euros,
- la société SMFC (Famille COIRIER) a procédé à la cession de 187 000 actions POUJOLAT au cours de l'exercice au cours moyen de 40 euros.

13. DÉTENTION PAR POUJOLAT S.A. DE SES PROPRES ACTIONS

La société POUJOLAT détenait 34 008 de ses propres actions soit 1,74 % du capital social dans le cadre d'un programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 1999. Ces actions figuraient à l'actif pour un montant de 222 milliers d'euros soit un cours moyen de 6,52 euros par action.

Au cours de l'exercice 2014-2015, les actions d'auto-contrôle ont été intégralement cédées à un cours moyen de 37 euros. Ainsi, au 31 mars 2015, la société n'a plus d'actions propres à son actif.

14. DÉLÉGATIONS ACCORDÉES EN TERME D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément à l'article L.225-100 al 7 du Code de commerce, nous vous présentons un récapitulatif des délégations de compétences accordées par l'Assemblée générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital.

a. Délégation de compétences

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2014 (1^{ère} résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec maintien de droit préférentiel de souscription et avec faculté d'offrir au public les titres non souscrits
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2014 (2^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression de droit préférentiel de souscription par offre au public
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

Assemblée Générale Extraordinaire du 5 septembre 2014 (3^e résolution)

- Nature de l'augmentation du capital envisagée : émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par une Offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et financier
- Montant de l'augmentation du capital envisagée : 5 000 000 euros (plafond commun à toutes les délégations)
- Durée de la délégation de compétence : 26 mois
- Mise en œuvre : néant

b. Délégation de pouvoirs

Néant

15 - PROJET DE RACHETER PAR LA SOCIÉTÉ SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L. 225-209 DU CODE DE COMMERCE

Nous sollicitons l'Assemblée Générale à l'effet de délibérer sur le point suivant inscrit à l'ordre du jour :

- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

Cette délégation permettrait pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques que le Directoire déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOULAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- De conserver les actions achetées et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- De procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 4 897 500 euros.

16. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Directoire en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- le rapport de gestion du Directoire pour le dernier exercice clos fait ressortir une participation des salariés de 0,145 %, inférieure au seuil légal ;
- l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires s'est réunie avec un ordre du jour similaire le 05 Septembre 2014, soit, il y a moins de trois ans ;
- l'alinéa 2 précité prévoit que le délai de trois ans est repoussé à cinq ans si, à l'occasion d'une augmentation de capital en numéraire une Assemblée Générale Extraordinaire s'est prononcée depuis moins de trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- la Société remplit ces conditions dans la mesure où l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 Septembre 2014 pour augmenter le capital, s'est prononcée sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés ;
- il y aura donc lieu de convoquer, à l'occasion de l'approbation des comptes clos le 31 Mars 2017, une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de proposer, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail.

17. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

Origines du résultat à affecter (En euros)

Résultat bénéficiaire de l'exercice	3 262 221,94
Reprise du report à nouveau créditeur antérieur	55 099,84
TOTAL	3 317 321,78

Affectation proposée (En euros)

Dividendes	1 175 400,00
Autres réserves (*)	2 140 000,00
Solde au report à nouveau	1 921,78
TOTAL	3 317 321,78

(*) dont réserve spéciale art 238 bis AB (46 000 €)

Le dividende par action serait de 0,60 euro.

Le montant des dividendes éligibles à l'abattement de 40 % (Article 158-3-2° du C.G.I.) s'élèverait à 1 175 400 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution. Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 66 001 720 euros.

Les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et conformément aux dispositions de l'article 117 quater du CGI, un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu sera appliqué.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/03/2014 (15 mois)
Dividendes distribués	1 322 325	1 234 170	1 410 480
Dividendes par action	0,675	0,63	0,72
Dividendes distribués éligibles (à l'abattement de 40 %)	1 322 325	1 234 170	1 410 480
Dividendes distribués non éligibles	Néant	Néant	Néant

18. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et annuels ainsi que de leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

19. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société. Les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage de quelque nature que ce soit de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

MONSIEUR YVES COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance jusqu'en septembre 2014 : 24 195 euros dont 8 310 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance jusqu'en septembre 2014 : 24 195 euros dont 8 310 euros au titre des jetons de présence
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance à partir d'octobre 2014 : 21 290 euros dont 5 540 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Vice-président du Conseil de Surveillance à compter d'octobre 2014 : 15 740 euros dont 5 540 euros au titre des jetons de présence
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Rémunération : 13 850 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Rémunération : 13 850 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Rémunération : 13 850 euros de jetons de présence au titre de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance
- Avantages en nature : néant

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Président du Directoire : 82 500 euros
- Avantages en nature : 4 344 euros
- Rémunérations versées par des sociétés disposant d'un contrôle exclusif ou conjoint : 58 200 euros

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Administratif et Financier : 111 549 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 900 euros
- Avantages en nature : 5 262 euros

MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur d'Exploitation : 117 966 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 900 euros
- Avantages en nature : 4 182 euros

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Commercial depuis le 1^{er} avril 2014 : 98 030 euros
- Rémunération brute versée par des sociétés contrôlées : 4 834 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 000 euros
- Avantages en nature : 4 368 euros

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de Directeur Stratégie et Développement : 115 943 euros
- Rémunération brute versée par la Société au titre de sa fonction de membre du Directoire : 24 900 euros
- Avantages en nature : 4 608 euros

20 - CONVENTIONS VISÉES A L'ALINÉA 13 DE L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 13 nouveau issu de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous mentionnons ci-dessous les conventions, ne portant pas sur des opérations courantes et non conclues à des conditions normales, intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital :

Entre la Société SOPREG et la SAS BEIRENS :

- **Personne concernée** : F. COIRIER
- **Nature et objet** : prestations de services

La Société SOPREG a facturé à la Société BEIRENS des prestations de services pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015 pour un montant hors taxes de 12 000 euros. Aucun remboursement de frais n'a été refacturé sur l'exercice.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE :

- **Personne concernée** : F. COIRIER
 - **Nature et objet** : prestations de services
- La Société SOPREG a facturé à la Société TÔLERIE FORÉZIENNE des prestations de services pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015 pour un montant hors taxes de 6 000 euros, à laquelle somme s'ajoutent 233 euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

Entre la Société SOPREG et la S.A.S. EURO ÉNERGIES :

- **Personne concernée** : F. COIRIER
 - **Nature et objet** : prestations de services
- La Société SOPREG a facturé à la Société EURO ÉNERGIES des prestations de services pour la période du 01/04/2014 au 31/03/2015 pour un montant hors taxes de 24 000 euros, à laquelle somme s'ajoutent 1 877 euros hors taxes de remboursements de frais refacturés sur l'exercice.

21 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES DURANT L'EXERCICE

MONSIEUR YVES COIRIER,

Les mandats ci-dessous ont pris fin en septembre 2014 suite au décès de Monsieur Yves COIRIER :

- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. Belgique dans POUJOULAT BELUX (Belgique)

MONSIEUR JEAN MENUT,

- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. jusqu'en septembre 2014
- Président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. à partir d'octobre 2014

MONSIEUR ANDRÉ PRUNIER,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. à compter du 5 septembre 2014
- Vice-président du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A. à partir d'octobre 2014
- Administrateur de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique) jusqu'au 31 août 2014

MONSIEUR MICHEL CAMP,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérant de la S.A.R.L. Bois & Matériaux du Centre

MONSIEUR LOUIS DEPARIS,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.

MADAME HEDWIGE DE PENFENTENYO,

- Membre du Conseil de Surveillance de POUJOULAT S.A.
- Gérante de la S.A.R.L. ROC (Recherche Organisation Conseil)

MONSIEUR FRÉDÉRIC COIRIER,

- Président du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Président de la S.A.S. STAGE
- Gérant de la société mobilière SMFC
- Représentant de SMFC, Présidente de la S.A.S. SOPREG
- Directeur général de la S.A.S. SOPREG
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans :
 - S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
 - S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
 - POUJOULAT S.A. (Belgique)
 - POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
 - S.A.S. EURO ÉNERGIES
 - S.A.S. BEIRENS
 - S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES
- Administrateur et représentant permanent de POUJOULAT S.A. (Belgique) dans POUJOULAT BELUX (Belgique)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Président du Conseil d'Administration de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Administrateur délégué de POUJOULAT BACA (Turquie)
- Gérant de POUJOULAT GmbH (Allemagne)
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration de VL STAAL (Danemark)

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BÉNOT,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Représentant permanent de POUJOULAT S.A. dans POUJOULAT BV (Pays-Bas)
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS jusqu'au 3 septembre 2014

MONSIEUR PHILIPPE BULLIER,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Membre de la direction de POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)
- Membre de la direction de POUJOULAT UK Ltd (R-U)
- Directeur général de la S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT
- Directeur général de la S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 36
- Directeur général de la S.A.S. BOIS-FACTORY 42 à compter du 4 septembre 2014

MONSIEUR GILDAS LÉAUTÉ,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. BEIRENS à compter du 4 septembre 2014
- Administrateur de VL STAAL (Danemark)

MONSIEUR STÉPHANE THOMAS,

- Membre du Directoire de POUJOULAT S.A.
- Directeur général de la S.A.S. EURO ÉNERGIES à compter du 4 septembre 2014
- Administrateur et Président de la S.A. POUJOULAT (Belgique)
- Administrateur de la S.A. POUJOULAT BELUX (Belgique)

22. OBSERVATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L. 432-4 du Code du Travail, le Comité d'Entreprise ne présente aucune remarque ou observation.

23. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous précisons qu'aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'est arrivé à expiration. La société SMFC, sise 7 rue Roy 75 008 PARIS et immatriculée sous le numéro 440 662 260 au RCS de Paris, est pressentie pour intégrer le Conseil de Surveillance. Sa nomination pour une durée de six années, sera soumise à votre approbation.

24. SITUATION DES MANDATS DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats du Cabinet CHARRIER-BILLON CONSULTANTS, désormais dénommé SARL ACCIOR Consultants, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Olivier CHARRIER, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, arrivent à expiration.

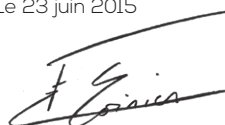
Nous proposons le renouvellement de la SARL ACCIOR Consultants en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous proposons le renouvellement de Monsieur Olivier Charrier en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Nous vous rappelons par ailleurs que les fonctions de la SAS Groupe Y Audit, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis Guillemet, Co-Commissaire aux Comptes suppléant se poursuivent jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions correspondantes.

Le Président du Directoire
Le 23 juin 2015



RÉSULTATS FINANCIERS

Au cours des 5 derniers exercices

(En euros)	2010	2011	2012	2013/2014 (15 mois)	2014/2015 (12 mois)
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	489 750	489 750	1 959 000	1 959 000	1 959 000
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES :					
Chiffre d'affaires hors taxes	109 235 980	124 820 555	127 430 356	162 209 642	111 985 011
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	14 246 580	13 359 880	11 386 032	14 549 550	7 781 178
Impôts sur les bénéfices	3 091 926	2 980 741	2 216 672	1 882 147	(680 787)
Participation des salariés due au titre de l'exercice (*)	945 956	862 674	567 276	597 683	-
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	6 133 366	6 023 076	4 575 138	6 180 033	3 262 222
Montant des bénéfices distribués	1 322 325	1 322 325	1 234 170	1 410 480	1 175 400
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION :					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions	20,84	19,43	4,39	6,16	4,32
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12,52	12,30	2,34	3,15	1,67
Dividendes versés par action	2,70	2,70	0,63	0,72	0,60
4 - PERSONNEL :					
Nombre de salariés	665	714	741	763	749
Montant de la masse salariale	20 897 374	23 134 439	24 202 132	31 778 337	24 176 823
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres soc.)	6 945 570	8 491 075	9 357 278	12 346 856	9 844 793

(*) y compris forfait social



COMPTES CONSOLIDÉS

du groupe Poujoulat au 31 mars 2015

A - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	Notes	2014/2015 12 mois	2013/2014 15 mois
Chiffre d'affaires	IV	199 624	273 447
Production stockée		135	1 271
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés	V	(119 359)	(164 219)
Charges de personnel	VI	(62 426)	(78 481)
Autres charges de l'activité	VII	(377)	(436)
Impôts et taxes	VIII	(3 854)	(5 005)
Dotations aux amortissements	IX	(8 431)	(10 125)
Dotations/reprises de provisions	X	(566)	21
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		4 747	16 471
Autres produits et charges opérationnels	XI	67	(70)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		4 814	16 401
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		409	548
Coût de l'endettement financier brut		(1 680)	(2 059)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	XII	(1 271)	(1 512)
Autres produits et charges financiers	XIII	587	(525)
Impôts sur le résultat	XIV	(1 625)	(5 231)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	-	-
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		2 505	9 134
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION		-	-
RÉSULTAT NET		2 505	9 134
PART DU GROUPE		3 125	9 809
INTÉRÊTS MINORITAIRES	XVI	(620)	(675)
Résultat net (part du Groupe) par action		1,60 euros	5,01 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action		1,60 euros	5,01 euros

B - ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
Goodwill	XVII	9 209	9 209
Immobilisations incorporelles	XVIII	1 566	1 192
Immobilisations corporelles	XIX	76 057	75 891
Titres mis en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Actifs d'impôts différés	XXVIII	-	228
Autres actifs non courants	XX	1 933	1 115
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
ACTIF NON COURANT		88 765	87 636
Stocks et en-cours	XXI	50 833	43 077
Clients	XXII	38 522	43 509
Autres créances	XXIII	10 442	7 212
Autres actifs courants	XXIV	41	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXV	14 954	21 392
ACTIF COURANT		114 792	115 202
TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ		203 558	202 838

Passif consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 mars 2015	31 mars 2014
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		150	111
Titres d'auto-contrôle		-	(222)
Réserves consolidées		67 788	59 101
Résultat consolidé		3 125	9 809
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		83 063	80 800
Intérêts minoritaires		52	687
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	XXVI	83 115	81 487
Provisions	XXVII	4 265	3 571
Provisions sur titres mis en équivalence		-	-
Passifs d'impôts différés	XXVIII	1 881	1 613
Autres passifs non courants	XXIX	38 375	43 139
PASSIF NON COURANT		44 521	48 323
Fournisseurs	XXX	14 110	16 139
Autres dettes	XXXI	19 374	23 760
Autres passifs courants	XXXII	42 437	33 129
PASSIF COURANT		75 921	73 028
TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ		203 558	202 838

C - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	2014/2015 12 mois	2013/2014 15 mois
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION :		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	2 505	9 134
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-
Amortissements et provisions	8 830	10 473
Plus et moins values de cession	2	53
Impôts différés	688	(386)
Autres	(85)	(137)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	11 940	19 137
Variation des stocks	(7 756)	678
Variation des créances	1 266	5 432
Variation des dettes	(5 615)	(3 169)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION	(165)	22 078
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS :		
Acquisition d'immobilisations		
• Immobilisations incorporelles	(709)	(634)
• Immobilisations corporelles	(8 327)	(16 922)
• Autres	(400)	471
Produits de cession des actifs immobilisés	116	317
Variation des créances et dettes sur immobilisations	(795)	103
Acquisition/cession d'entités nette de la trésorerie acquise	-	(11 861)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	(10 115)	(28 527)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :		
Souscriptions d'emprunts	4 883	22 910
Remboursements d'emprunts	(10 474)	(13 709)
Augmentation des capitaux propres	-	50
Actions propres	1 036	-
Variation des autres dettes financières	(2 045)	401
Dividendes versés aux actionnaires	(1 386)	(1 213)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT	(7 986)	8 439
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(18 265)	1 991
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	(28)	(2 019)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	(18 293)	(28)

D - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(En milliers d'euros)	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012	12 000	(222)	60 270	167	72 215	1170	73 385
Distribution de dividendes	-	-	(1 213)	-	(1 213)	-	(1 213)
Réserves de conversion	-	-	-	(28)	(28)	(4)	(31)
Résultat consolidé de l'exercice 2013/2014	-	-	9 809	-	9 809	(675)	9 134
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	(115)	-	(115)	-	(115)
Autres variations	-	-	159	(28)	131	196	327
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2014	12 000	(222)	68 910	111	80 800	687	81 487
Distribution de dividendes	-	-	(1 386)	-	(1 386)	(1)	(1 387)
Réserves de conversion	-	-	-	39	39	3	42
Résultat consolidé de l'exercice 2013/2014	-	-	3 125	-	3 125	(620)	2 505
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Écarts actuariels	-	-	(382)	-	(382)	(1)	(383)
Cession titres auto-contrôle	-	222	691	-	913	-	913
Autres variations	-	-	(46)	-	(46)	(16)	(62)
CAPITAUX PROPRES AU 31 MARS 2015	12 000	-	70 913	150	83 063	52	83 115

E - ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
RÉSULTAT NET	2 505	9 134
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Gains et pertes actuariels	(575)	(173)
Impôts sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	192	58
TOTAL DES ÉLÉMENTS QUI NE SERONT PAS RECLASSÉS EN RÉSULTAT	(383)	(115)
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :		
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Couverture des flux de trésorerie	-	-
Écart de conversion	42	(31)
Impôt sur les éléments susceptibles d'être reclassés en résultat	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RECLASSÉS EN RÉSULTAT	42	(31)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔTS	(341)	(146)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	2 164	8 988
Part du Groupe	2 782	9 667
Intérêts minoritaires	(618)	(679)

F - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2015

GÉNÉRALITÉS

NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Les actions de la Société sont cotées, depuis le 24 juin 2010, sur le marché Alternext d'Euronext. La Société applique les normes IFRS.

Le groupe POUJOLAT conçoit, fabrique et commercialise des systèmes d'évacuation de fumée. Parallèlement, le Groupe poursuit le développement de son activité bois énergie par le négoce et la transformation de combustibles.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2015 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 mars 2014 sont présentées à titre comparatif.

Il est rappelé que les dates de clôture d'exercice des sociétés du Groupe ont été modifiées durant l'exercice précédent et que l'exercice présenté comme comparatif comprend donc 15 mois. Nous produisons les « Informations pro forma » afin d'apporter des précisions complémentaires.

Les principaux agrégats comptables consolidés sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre un comparatif sur deux périodes identiques.

Ainsi, pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires.....	221 684
Résultat opérationnel.....	13 915
Résultat net.....	8 106

Les états financiers consolidés incluent :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
- le bilan consolidé sur la situation financière,
- le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- l'état du résultat global,
- ainsi que les présentes notes annexes qui ont été arrêtées par le Directoire le 23 juin 2015.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 mars 2015, adoptées par l'Union Européenne.

Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Ces états financiers ne tiennent pas compte des nouvelles normes, des révisions de normes existantes et des interprétations publiées par l'IASB mais non encore approuvées par l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus sont conformes à ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2014.

(2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe y compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales.

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 mars 2015.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

a. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture,
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction,
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

La norme applicable est l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(6) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

(7) GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1er janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'un regroupement réalisé par étapes, la réévaluation de la participation antérieurement détenue dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et la comptabilisation de l'éventuel profit ou perte qui en découle en résultat.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(8) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an à la clôture de l'exercice.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets	5 ans
Logiciels	1 à 10 ans

(9) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (15) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière.

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe.

La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (15) de la présente note).

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros œuvre	40 à 50 ans
Constructions – Installations générales	10 à 15 ans
Matériels et outillages	3 à 15 ans
Agencements et aménagements	5 à 20 ans
Matériels informatiques	3 à 10 ans
Matériels de transport	3 à 15 ans
Mobiliers et matériels de bureau	10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

(10) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital.

Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions.

(11) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

(12) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable. Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

(13) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(14) CONTRATS DE FABRICATION

La norme applicable est l'IAS 11 « Contrats de construction ». En présence d'un contrat de fabrication, lorsque les produits peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint. Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat. Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité. Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

(15) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 "Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation".

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (19) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
- existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.

Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(16) TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'auto-contrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Leur prix de cession (y compris la plus ou moins-value correspondante) est également imputé sur les capitaux propres.

(17) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(18) AVANTAGES DU PERSONNEL

a. Avantages à long terme

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel » telle que révisée dans sa version d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie. La valeur actualisée des engagements ainsi évalués est comptabilisée au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers. La variation de cet engagement est comptabilisée en résultat opérationnel courant.

Les gains et pertes actuariels, qui résultent principalement des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles d'ouverture et les résultats effectifs, sont comptabilisés en intégralité en contrepartie des capitaux propres.

b. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés. En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(19) IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Les règles concernant l'impôt ainsi que les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres. L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. L'impôt différé passif n'est comptabilisé que s'il existe de réelles perspectives de réalisation de bénéfices imposables justifiant la liquidation future dudit impôt.

Quelle que soit leur date d'échéance, de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ces actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

(20) SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont des aides publiques prenant la forme de transferts de ressources à une entité, en échange du fait que celle-ci s'est conformée ou se conformera à certaines conditions liées à ses activités opérationnelles.

Elles excluent les formes d'aide publique dont la valeur ne peut pas être raisonnablement déterminée et les transactions avec l'État qui ne peuvent pas être distinguées des transactions commerciales habituelles de l'entité.

En accord avec l'IAS 20, les subventions liées à des actifs, y compris les subventions non monétaires évaluées à la juste valeur, sont présentées au bilan en produits différés.

Au résultat, les subventions publiques sont comptabilisées en produits, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne sont pas créditées directement en capitaux propres.

Dans le Groupe, les subventions publiques sont des subventions d'investissements étalées sur la durée d'amortissement des biens auxquels elles sont rattachées.

(21) CHANGEMENTS DE MODALITÉS D'ESTIMATION

Dans les sociétés BOIS-FACTORY, le plan d'amortissement des immobilisations a été révisé compte tenu d'une modification significative des conditions d'utilisation de certaines immobilisations. Ces révisions du plan s'analysent comme des changements d'estimation qui n'ont d'effet que sur l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

En effet, l'estimation faite à l'origine, n'est plus appropriée en raison notamment d'une phase de démarrage de production plus longue que prévue, et de dépenses conduisant à augmenter les performances et la durée de vie de ces immobilisations.

En conséquence, une révision du plan d'amortissement a été réalisée pour assurer la régularité et la sincérité des comptes (décret 83-1020 du 29 novembre 1983, art. 8, et PCG art. 322-4).

L'impact de l'allongement de la durée d'amortissement est de 277 k€.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(1) PÉRIMÈTRE

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOULAT S.A.	France	100,00 %	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOULAT	Belgique	98,18 %	98,18 %	Intégration globale
S.A. POUJOULAT BELUX	Belgique	99,95 %	98,13 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,75 %	99,75 %	Intégration globale
POUJOULAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOULAT BV	Pays-Bas	90,00 %	90,00 %	Intégration globale
S.A.S. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOULAT Sp. z o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
POUJOULAT BACA	Turquie	50,64 %	50,64 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ÉNERGIES	France	78,70 %	78,70 %	Intégration globale
POUJOULAT GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	France	97,00 %	97,00 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	France	100,00 %	78,70 %	Intégration globale
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	France	80,00 %	62,96 %	Intégration globale
S.A.S. MCC2I FRANCE	France	95,00 %	94,99 %	Intégration globale
VL STAAL a/s	Danemark	100,00 %	100,00 %	Intégration globale

(2) VARIATION DE PÉRIMÈTRE DE LA PÉRIODE

Il n'y a eu aucune variation de périmètre au cours de l'exercice.

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée selon le critère des activités opérationnelles du Groupe, à savoir :

- activités de conception et fabrication de systèmes d'évacuation de fumée pour l'habitat et le tertiaire « Conduits de cheminée »,
- activités de construction, installation, audit et maintenance des cheminées industrielles « Cheminées industrielles »,
- activité de négoce et de transformation de combustibles « Combustibles bois ».

(En milliers d'euros)	31 mars 2015 (12 mois)				31 mars 2014 (15 mois)			
	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL	Conduits de cheminée	Cheminées industrielles	Combustibles bois	TOTAL
Chiffre d'affaires	135 615	35 657	28 353	199 624	191 318	40 938	41 190	273 447
Résultat opérationnel	6 052	1 332	(2 569)	4 814	16 469	1 824	(1 892)	16 401
Résultat net	4 425	1 012	(2 932)	2 505	10 059	1 467	(2 392)	9 134
Capacité d'autofinancement	11 530	2 369	(1 959)	11 940	17 461	2 903	(1 227)	19 137
Investissements de l'année :								
Immobilisations incorporelles	661	23	24	709	619	5	5	629
Immobilisations corporelles	5 923	1 026	1 378	8 327	13 387	821	2 715	16 921
TOTAL ACQUISITIONS	6 584	1 049	1 402	9 036	14 006	826	2 720	17 550
Immobilisations nettes :								
Immobilisations incorporelles	1 460	58	48	1 566	1 093	69	30	1 192
Immobilisations corporelles	49 197	9 066	17 794	76 057	50 509	9 344	16 038	75 891
TOTAL IMMOBILISATIONS	50 657	9 124	17 842	77 623	51 603	9 413	16 068	77 084
Dettes :								
Autres passifs non courants	26 383	3 182	8 811	38 375	29 329	3 924	9 886	43 139
Fournisseurs	8 914	3 182	2 015	14 110	10 604	2 332	3 203	16 139
Autres dettes	14 037	4 554	783	19 374	16 235	6 312	1 213	23 760
Autres passifs courants	24 707	4 983	12 748	42 437	21 592	4 954	6 583	33 129

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Ventes France	155 436	221 985
Ventes Export	44 188	51 461
TOTAL	199 624	273 447

Selon IAS 11 « Contrats de fabrications » :

- Produits des contrats en cours au 31/03/2015 : 9 423 milliers d'euros.
- Coûts encourus au titre de ces contrats sur l'exercice 2014/2015 : 7 660 milliers d'euros.
- Montant brut dû par les clients pour les travaux de ces contrats en tant qu'actifs au 31/03/2015 : 4 618 milliers d'euros.

NOTE V - ACHATS CONSOMMÉS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Marchandises		
(y compris variation de stocks)	(26 323)	(40 968)
Matières premières		
(y compris variation de stocks)	(40 579)	(54 806)
Autres achats et charges externes	(53 164)	(69 424)
Escomptes obtenus	708	979
TOTAL	(119 359)	(164 219)

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Rémunérations	(46 246)	(57 703)
Charges sociales	(17 517)	(20 697)
Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	1 612	1 432
Participations	(50)	(1 243)
Indemnités de fin de carrière	(225)	(269)
TOTAL	(62 426)	(78 481)

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), instauré par la Loi de finances rectificative de 2012, est égal à 6 % (4 % en 2013) des rémunérations brutes versées par les sociétés françaises. Au titre de l'exercice 2014/2015, ce dernier s'élève à 1 612 milliers d'euros et est présenté en réduction des charges de personnel conformément à la norme IAS 19.

Il a notamment permis aux sociétés bénéficiaires de continuer à investir, d'innover et de maintenir leurs fonds de roulement.

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Concessions de brevets	(120)	(112)
Pertes sur créances irrécouvrables	(259)	(390)
Charges diverses de gestion courante	2	66
TOTAL	(377)	(436)

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Contribution Économique Territoriale	(1 691)	(2 256)
Impôts fonciers	(855)	(929)
Formation professionnelle	(363)	(456)
Taxe d'apprentissage	(253)	(313)
Contribution sociale de solidarité des sociétés	(289)	(466)
Autres taxes	(403)	(585)
TOTAL	(3 854)	(5 005)

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Sur immobilisations incorporelles	(335)	(400)
Sur immobilisations corporelles	(8 096)	(9 725)
TOTAL	(8 431)	(10 125)

NOTE X - DOTATIONS/REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Dotations de l'exercice	(1146)	(856)
Sur stocks et en-cours	(217)	(277)
Sur comptes clients	(585)	(336)
Pour risques et charges	(344)	(243)
Reprises sur l'exercice	580	877
Sur stocks et en-cours	189	265
Sur comptes clients	162	271
Pour risques et charges	229	341
TOTAL	(566)	21

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Résultat de cessions d'actifs	(2)	(53)
Autres	69	(17)
TOTAL	67	(70)

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	409	548
Frais financiers sur emprunts	(1 403)	(1 708)
Frais financiers sur découverts bancaires	(272)	(349)
Autres	(5)	(3)
TOTAL	(1 271)	(1 512)

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Différences de change	487	(425)
Autres	100	(100)
TOTAL	587	(525)

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Impôts exigibles	(937)	(5 685)
Impôts différés	(688)	454
TOTAL	(1 625)	(5 231)

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Charge d'impôt théorique (*)	(1 524)	(4 526)
Variation des impôts différés	(688)	454
Différences permanentes	285	115
Différences temporaires	499	44
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	121	(92)
Effet des sociétés déficitaires	(781)	(1 168)
Autres variations	463	(58)
Charge d'impôt consolidée	(1 625)	(5 231)

(*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Néant.

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	2	3
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	-	-
S.A. POUJOULAT BELUX	6	13
POUJOULAT BV	(2)	2
POUJOULAT BACA	5	(191)
POUJOULAT UK	2	1
S.A.S. EURO ÉNERGIES	(116)	36
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	-
S.A.S. BOIS-FACTORY 36	(281)	(414)
S.A.S. BOIS-FACTORY 42	(207)	(137)
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	(36)	12
S.A.S. MCC2I FRANCE	6	-
TOTAL	(620)	(675)

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

NOTE XVII - GOODWILL

(En milliers d'euros)	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
S.A. POUJOULAT	14	14	-	14	14	-
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349	-	349	349	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033	-	1 033	1 033	-
S.A.S. BEIRENS (1)	168	168	-	168	168	-
POUJOULAT UK Ltd	12	12	-	12	12	-
S.A. POUJOULAT BELUX (1)	71	71	-	71	71	-
POUJOULAT Sp. z o.o.	12	12	-	12	12	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	899	-	899	899	-	899
POUJOULAT GmbH	410	-	410	410	-	410
S.A.S. MCC2I FRANCE	362	-	362	362	-	362
S.A.S. BOIS-FACTORY 70	502	-	502	502	-	502
VL STAAL	7 036	-	7 036	7 036	-	7 036
TOTAL	10 868	1 659	9 209	10 868	1 659	9 209

(1) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

Les écarts d'acquisition positifs font l'objet de tests de dépréciation, basés sur des plans d'activité retenus pour chacune des sociétés. Chaque entité juridique représentant une Unité Génératrice de Trésorerie, les écarts d'acquisition ont été testés au niveau de chaque société concernée.

Les tests de dépréciation réalisés en mars 2015 pour déterminer la valeur recouvrable des actifs sont fondés sur la méthode de projection des flux de trésorerie futurs à 5 ans. Les hypothèses retenues pour ces tests sont basées sur des connaissances actuelles et peuvent être revues pour tenir compte de contextes temporaires défavorables, notamment économiques et climatiques.

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives de développement retenues pour la valorisation des UGT et de la détermination de l'écart d'acquisition alloué à chacune d'elles, les tests réalisés en 2014/2015, sur la base des hypothèses retenues, ont conclu à l'absence de nécessité de dépréciation des écarts d'acquisition immobilisés.

NOTE XVIII - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)		31 mars 2015	31 mars 2014
VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		4 312	3 692
Variation de périmètre		-	-
Acquisitions		709	634
Sorties		(412)	(11)
Effets des variations de change		1	(4)
VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		4 610	4 312
AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		(3 120)	(2 725)
Variation de périmètre		-	-
Dotations		(356)	(400)
Sorties		433	4
Effets des variations de change		(1)	2
AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		(3 044)	(3 120)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice		1 192	967
Valeur nette à la clôture de l'exercice		1 566	1 192

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015 Inst.				31 mars 2014 Inst.			
	Terrains Constr.	Techniques Mat. Ind	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Techniques Mat. ind	Autres	TOTAL
VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	75 233	65 130	6 531	146 894	61 397	49 169	5 574	116 135
Variation de périmètre	-	-	-	-	7 774	7 669	426	15 869
Acquisitions	3 245	4 266	816	8 327	6 418	9 573	930	16 922
Sorties	(81)	(396)	(606)	(1 083)	(346)	(1 245)	(386)	(1 977)
Effets des variations de change	35	63	25	123	(11)	(31)	(14)	(55)
VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	78 432	69 063	6 766	154 261	75 233	65 130	6 531	146 894
AMORTISSEMENTS À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(22 477)	(44 731)	(3 795)	(71 003)	(16 627)	(34 033)	(2 879)	(53 539)
Variation de périmètre	-	-	-	-	(2 727)	(5 618)	(355)	(8 700)
Dotations	(2 857)	(4 513)	(704)	(8 075)	(3 455)	(5 475)	(795)	(9 725)
Sorties	21	390	531	941	326	372	228	925
Effets des variations de change	(8)	(47)	(13)	(68)	7	23	7	37
AMORTISSEMENTS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	(25 321)	(48 901)	(3 982)	(78 204)	(22 477)	(44 731)	(3 795)	(71 003)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	52 756	20 399	2 736	75 891	44 770	15 131	2 695	62 596
Valeur nette à la clôture de l'exercice	53 111	20 162	2 785	76 057	52 756	20 399	2 736	75 891

Les mouvements de l'exercice portent principalement sur les éléments suivants :

- La mise en service d'une unité permettant la peinture de nos produits. Cet investissement se compose d'un bâtiment industriel et d'un nouveau process,
- Un bâtiment de stockage sur le site de Bois-Factory 36,
- Des investissements relatifs à l'amélioration des process industriels.

NOTE XX - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs financiers	141	119
Autres créances à plus d'un an	1 792	995
TOTAL	1 933	1 115

Les autres créances à plus d'un an correspondent à des subventions à recevoir ainsi qu'à la quote part du CICE non imputable sur les 12 prochains mois.

NOTE XXI - STOCKS ET EN-COURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015			31 mars 2014		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Matières premières	17 778	(340)	17 438	19 013	(333)	18 679
En-cours de production de biens	4 814	(15)	4 799	4 019	(14)	4 005
Produits intermédiaires et finis	8 335	(113)	8 222	9 076	(97)	8 979
Marchandises	20 445	(71)	20 374	11 482	(67)	11 414
TOTAL	51 372	(539)	50 833	43 589	(511)	43 077

L'augmentation des stocks de marchandises est essentiellement liée au segment bois énergie, notamment suite à un hiver doux.

NOTE XXII - CLIENTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Clients et comptes rattachés	39 661	44 206
Dont en-cours commandes valorisés à l'avancement	4 873	5 981
Provisions	(1 139)	(697)
TOTAL	38 522	43 509

NOTE XXIII - AUTRES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Personnel et organismes sociaux	235	209
Créances fiscales	7 466	3 756
Créances diverses	938	1 196
Charges constatées d'avance	1 804	2 051
TOTAL	10 442	7 212

NOTE XXIV - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Actifs financiers à moins d'un an	41	12
TOTAL	41	12

NOTE XXV - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	14 954	21 392
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)	(33 247)	(21 420)
Trésorerie nette / tableau des flux de trésorerie	(18 293)	(28)

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

NOTE XXVI - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Capital de POUJOLAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOLAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'auto-contrôle	-	(222)
Autres réserves et résultats sociaux de POUJOLAT S.A.	48 995	47 118
Autres réserves et résultats consolidés	20 719	20 592
Réserves de conversion	150	111
TOTAL	83 063	80 800

Le capital social est constitué de 1 959 000 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 6,13 euros.

Au cours de l'exercice, les 34 008 titres d'auto-contrôle détenus par POUJOLAT S.A. ont été cédés. En consolidation, la plus-value nette d'impôt associée a été reclassée en capitaux propres conformément à la norme IAS32.33 et ne figure donc pas dans le compte de résultat consolidé.

(2) INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Conduits de cheminée	258	242
Cheminées industrielles	4	15
Combustibles bois	(210)	430
TOTAL	52	687

NOTE XXVII - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Engagements de retraite	Litiges	Autres	TOTAL
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2014/2015	3 075	389	106	3 571
Augmentation	403	374	105	882
Reprise des montants utilisés	(277)	(379)	(6)	(662)
Reprise des montants non utilisés	-	-	(100)	(100)
Variation de périmètre et écarts actuariels	575	-	-	575
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014/2015	3 775	385	105	4 265

ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

(En milliers d'euros)	Brut	Impôt différé	Net
À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2013/2014	2 632	(877)	1 755
Augmentations imputées au compte de résultat	456	(152)	305
Diminutions imputées au compte de résultat	(187)	62	(125)
Écarts actuariels	173	(58)	115
Variation de périmètre	-	-	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2013/2014	3 075	(1 025)	2 050
Augmentations imputées au compte de résultat	403	(134)	269
Diminutions imputées au compte de résultat	(277)	92	(186)
Écarts actuariels	575	(192)	383
Variation de périmètre	-	-	-
À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2014/2015	3 775	(1 259)	2 516

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (inchangé par rapport au 31 mars 2014)
- taux d'actualisation : 1,50 % y compris inflation (contre 2,50 % au 31 mars 2014)
- taux de progression des salaires : 2 % (inchangé par rapport au 31 mars 2014)
- taux moyen de charges sociales : 40 % (inchangé par rapport au 31 mars 2014)
- table de mortalité : table TF00-02 (inchangé par rapport au 31 mars 2014).

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provisions » pour leur montant brut.

La variation de l'engagement sur l'année a été analysée pour faire ressortir :

- d'une part, la variation liée à l'évolution des bases (salaires, effectif...), qui impacte le résultat de l'exercice,
- d'autre part, l'écart actuariel résultant de l'évolution du taux d'actualisation passant ainsi de 2,50% au 31 mars 2014 à 1,50% au 31 mars 2015.

SENSIBILITÉ DES ENGAGEMENTS

Des tests de sensibilité ont été effectués sur l'engagement des IFC du Groupe. Les simulations ont consisté à faire varier d'un demi point, à la hausse ou à la baisse du paramètre essentiel des calculs : le taux d'actualisation. Les impacts sont présentés ci-dessous, après prise en compte de la fiscalité différée.

(En milliers d'euros)	2,50 %	2 %	1,50 %	1 %
Taux d'actualisation retenu le :	31/03/2014	-	31/03/2015	-
Sensibilité - Impact sur résultat net	-	(181)	(383)	(612)

NOTE XXVIII – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015					31 mars 2014				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres (*)	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux Propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	1 613	460	-	(192)	1 881	249	266	(491)	1 589	1 613
Actifs d'impôts différés	(228)	-	228	-	-	-	(228)	-	-	(228)
TOTAL NET	1 385	460	228	(192)	1 881	249	38	(491)	1 589	1 385

(*) Écarts actuariels sur engagements de retraite.

NOTE XXIX - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37 211	41 652
Emprunts et dettes financières divers	46	78
Produits constatés d'avance à plus d'un an	1 118	1 409
TOTAL	38 375	43 139

Certains contrats d'emprunts souscrits font l'objet de covenants bancaires. Ces derniers portent notamment sur des ratios relatifs à la quote-part d'endettement moyen terme comparée aux fonds propres. Les équilibres de bilan actuels respectent nos obligations au regard des dits covenants.

Les échéances des autres passifs non courants, de 1 à 5 ans : 26 385 milliers d'euros et + de 5 ans : 11 990 milliers d'euros.

NOTE XXX - FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Fournisseurs et comptes rattachés	14 110	16 139
TOTAL	14 110	16 139

NOTE XXXI - AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Dettes fiscales et sociales	16 032	17 840
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	808	1 602
Produits constatés d'avance	647	746
Dettes diverses	1 887	3 571
TOTAL	19 374	23 760

NOTE XXXII - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
• emprunt à moins d'un an	9 166	10 321
• découvert bancaire	33 247	21 420
Dettes financières diverses à moins d'un an	24	1 388
TOTAL	42 437	33 129

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXIII - GESTION DES RISQUES

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques tels que des risques d'approvisionnements, des risques de liquidités et de crédit.

Une vigilance particulière est apportée sur la sécurisation des approvisionnements matières et produits négociés nécessaires aux différentes activités de production ou de distribution du Groupe.

La Société mère dispose notamment d'une cellule d'achat « Groupe ». Cette dernière permet de traiter des volumes permettant une meilleure fixation des prix, un suivi plus strict de la qualité des produits achetés, tout en surveillant particulièrement la solidité financière des contractants.

Le poste client fait l'objet d'une attention permanente et est sécurisé par ailleurs par une assurance crédit.

Un autre facteur de risque essentiel subsiste et porte sur les facultés de recours aux ressources de financement court terme et moyen terme.

A cet effet, le Groupe travaille sur des sources de financement diversifiées et compte plus de vingt partenaires bancaires actifs. Au 31 mars 2015, 60 millions d'euros de lignes court terme étaient contractées.

Le recours au financement moyen terme s'opère sur des durées comprises entre 5 et 12 ans, en privilégiant la négociation sur des taux fixes.

La part de l'endettement net à taux fixe sur le total de la dette d'emprunt représentait 96 % au 31 mars 2015.

NOTE XXXIV - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

(1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 182 milliers d'euros.

NOTE XXXV - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes garanties par des sûretés réelles	14 455
Engagements au titre des contrats de location	3 469
Dont : à moins d'un an	1 647
à plus d'un an	1 822
Cautions données	931
Dont : à moins d'un an	554
à plus d'un an	377
Cautions reçues	961

NOTE XXXVI - EFFECTIF AU 31/03/15 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Employés et cadres	491
Ouvriers	804
Représentants	93
Intérimaires	5
TOTAL	1 393

NOTE XXXVII - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Relations avec la société SOPREG Holding d'animation et actionnaire de POUJOLAT à hauteur de 47,3 % et qui fournit des prestations d'assistance de gestion et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Prestations facturées par SOPREG	372	517
Compte fournisseurs et autres dettes	40	39

Relations avec la société STAGE qui fournit des prestations de services en communication et refacture des frais :

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Prestations facturées par la STAGE	183	168
Compte fournisseurs et autres dettes	32	16

Rémunération des organes de Direction pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015 :

Organe de Surveillance	127
Organe de Direction	710

Elle comprend les avantages du personnel à court terme, ainsi que les avantages non monétaires.

Outre les avantages à court terme, la rémunération des dirigeants ne concerne pas les autres catégories prévues par l'IAS 24 révisée.

NOTE XXXVIII - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice clos le 31 mars 2015, elles s'élèvent à 856 milliers d'euros.

NOTE XXXIX – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale. Au titre de l'exercice 2014/2015, les dépenses ci-contre ont été engagées :

(En milliers d'euros)	Charges	Dépenses capitalisées	Total
Enlèvement et retraitement des déchets	293	-	293
Analyses sur les rejets d'eau, atmosphériques et bruits	14	-	14
Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	19	-	19
Participation aux éco-labels	7	-	7
Audit de renouvellement de certification selon ISO 14001	9	-	9
TOTAL	342	-	342

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement ; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

NOTE XL – INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ART L820-3)

(En milliers d'euros)	GROUPE Y AUDIT		CHARRIER BILLON CONSULTANTS	
	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014
Émetteur :				
Examen des comptes	58	54	55	52
Autres diligences, prestations	3	-	-	-
Filiales intégrées globalement :				
Examen des comptes	125	120	-	-
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
TOTAL	186	174	55	52

(En milliers d'euros)	GAMET AUDIT (PL)		LOHR & COMPANY (D)		Chris Collins HAYNES (UK)	
	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014
Filiales intégrées globalement :						
Examen des comptes	4	3	16	23	21	19
Autres diligences, prestations	-	-	-	-	-	-
TOTAL	4	3	16	23	21	19

(En milliers d'euros)	ERNST & YOUNG (B + DK)		DELOITTE (DK)	
	2014/2015	2013/2014	2014/2015	2013/2014
Filiales intégrées globalement :				
Examen des comptes	28	13	-	16
Autres diligences, prestations	-	-	-	-
TOTAL	28	13	-	16

NOTE XLI - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

COMPTES SOCIAUX

de Poujoulat S.A. au 31 mars 2015

A - COMPTE DE RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	France	Export	2014/2015 12 mois TOTAL	2013/2014 15 mois TOTAL
Ventes de marchandises	36 724	1 809	38 534	53 500
Production vendue de biens	64 119	5 765	69 884	104 285
Production vendue de services	3 048	519	3 567	4 425
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	103 891	8 094	111 985	162 210
Production stockée			(246)	1 054
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			14	13
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges			946	1 486
Autres produits			2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			112 702	164 767
Achats de marchandises			24 831	36 768
Variation de stocks de marchandises			(258)	(1 005)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			15 335	27 660
Variation de stocks de matières premières et approvisionnements			1 267	(1 493)
Autres achats et charges externes			27 809	39 323
Impôts, taxes et versements assimilés			2 452	3 095
Salaires et traitements			24 177	31 778
Charges sociales			9 845	12 347
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 794	5 284
Dotations aux amortissements sur charges à étaler			-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant			204	205
Dotations aux provisions pour risques et charges			120	-
Autres charges			282	288
CHARGES D'EXPLOITATION (II)			110 859	154 249
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 843	10 518

(En milliers d'euros)	2014/2015 12 mois	2013/2014 15 mois
Produits financiers sur participations et autres valeurs mobilières	1 322	16
Autres intérêts et produits assimilés	814	1 160
Reprise sur provisions et transferts de charges	192	43
Différences positives de change	141	47
Produits nets sur cessions	-	-
Produits financiers (III)	2 469	1 267
Dotations financières, amortissements et provisions	100	522
Intérêts et charges assimilées	1 227	1 571
Différences négatives de change	43	96
Charges financières nettes sur autres valeurs mobilières	-	-
Charges financières (IV)	1 370	2 189
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	1 099	(921)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	2 942	9 597
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	62	316
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 357	137
Reprises sur provisions et transferts de charges	233	384
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	1 652	836
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	418	10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	960	1 013
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	635	750
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 013	1 773
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	(361)	(937)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)	-	598
Impôts sur les bénéfices (VIII)	(681)	1 882
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	116 823	166 871
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	113 561	160 691
BÉNÉFICE	3 262	6 180

B - BILAN

ACTIF (En milliers d'euros)	31 mars 2015			31 mars 2014
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, licences, brevets	3 435	2 218	1 217	660
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	17	-	17	-
Immobilisations corporelles :				
Terrains	4 526	593	3 933	3 977
Constructions	41 532	14 751	26 781	26 917
Instal. techniques, mat.& outill. industriels	37 283	28 760	8 524	8 498
Autres immobilisations corporelles	3 118	1 712	1 406	1 501
Immobilisations en cours	1 323	-	1 323	1 002
Avances et acomptes	169	-	169	430
Immobilisations financières :				
Participations	29 000	699	28 302	28 402
Créances rattachées à des participations	1 995	-	1 995	2 077
Autres titres immobilisés	10	-	10	10
Prêts	4	-	4	3
Autres immobilisations financières	106	-	106	283
ACTIF IMMOBILISÉ	122 518	48 732	73 786	73 759
Stocks et en-cours :				
Matières premières et approvisionnements	7 730	176	7 554	8 912
En-cours de production de biens	3 505	15	3 489	3 078
Produits intermédiaires et finis	5 654	96	5 557	6 228
Marchandises	7 242	71	7 171	6 935
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances :				
Clients et comptes rattachés	18 459	129	18 330	21 779
Autres créances	18 082	-	18 082	10 674
Valeurs mobilières de placement	10 052	-	10 052	15 058
Disponibilités	805	-	805	608
Comptes de régularisation :				
Charges constatées d'avance	783	-	783	843
ACTIF CIRCULANT	72 312	487	71 825	74 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Écarts de conversion actif	-	-	-	192
TOTAL ACTIF	194 830	49 219	145 611	148 066

PASSIF (En milliers d'euros)	31 mars 2015	31 mars 2014
Capital social	12 000	12 000
Primes d'émission	-	-
Réserves :		
Réserves légales	1 200	1 200
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	44 760	39 980
Report à nouveau	55	41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 262	6 180
Subventions d'investissement	501	636
Provisions réglementées	5 399	4 976
CAPITAUX PROPRES	67 177	65 013
Avances Conditionnées	17	21
AUTRES FONDS PROPRES	17	21
Provisions pour risques	255	463
Provisions pour charges	-	-
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	255	463
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	43 594	44 453
Emprunts et dettes financières divers	16 294	17 319
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 459	9 869
Dettes fiscales et sociales	7 881	10 032
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	736	773
Autres dettes	60	123
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES (1)	78 024	82 569
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	138	-
TOTAL PASSIF	145 611	148 066
(1) dont à plus d'un an	25 340	27 957
dont à moins d'un an	52 684	54 612
(2) dont financement bancaire court terme et soldes créditeurs de banques	11 091	8 540

C - ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice, d'une durée de 12 mois, couvre la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2015 font apparaître :

- Un total bilan de 145 611 milliers d'euros,
- Un résultat net de 3 262 milliers d'euros.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23 juin 2015 par les dirigeants de la Société.

Compte tenu du changement de date de clôture, l'exercice précédent comptait 15 mois. Les principaux agrégats comptables de POUJOULAT S.A. sont présentés ci-dessous sur une base de 12 mois en retenant la nouvelle date de clôture dans le but de permettre un comparatif sur deux périodes identiques.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, il ressort :

(En milliers d'euros)	12 mois
Chiffre d'affaires.....	131 329
Résultat courant.....	8 404
Résultat net.....	5 265

I - Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

II - L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

(1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La valeur brute de ces éléments correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre. Les immeubles font l'objet d'une décomposition. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire en fonction de la durée estimée. Une partie des éléments du poste "Matériels et Outillages" est amortie selon le mode dégressif, considéré comme l'amortissement économique de ces éléments.

Les durées d'utilisation retenues par la Société sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles.....	4 à 10 ans
Constructions (gros œuvre).....	40 ans
Constructions (installations générales).....	10 à 15 ans
Agencements et aménagements.....	5 à 15 ans
Installations tech., mat. et outillages.....	3 à 12 ans
Matériels de transport.....	4 à 8 ans
Matériels informatiques.....	3 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau.....	10 à 12 ans

Au cours de l'exercice 2014-2015, la Société a comptabilisé au titre des dotations et reprises d'amortissements dérogatoires un montant net de 423 milliers d'euros :

Dotation.....	500 milliers d'euros
Reprise.....	77 milliers d'euros

(2) TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan sur la base de leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition tels que les droits de mutation, honoraires et frais d'actes.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est, de façon significative, inférieure à leur coût historique.

Les titres font l'objet d'une évaluation à partir de la valeur d'utilité qu'ils représentent ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Cette règle s'applique pour l'ensemble des titres à l'exception de ceux acquis au cours de l'exercice.

Par ailleurs, les frais d'acquisition donnent lieu à un étalement fiscal sur 5 ans par le biais d'un retraitement extra-comptable.

(3) CRÉANCES RATTACHÉES AUX PARTICIPATIONS

Les créances rattachées aux participations ont été portées en immobilisations financières pour la partie supérieure à 60 jours, soit 1 995 milliers d'euros et en comptes clients pour la part inférieure à 60 jours soit 2 627 milliers d'euros.

Les autres créances rattachées s'élèvent à 14 325 milliers d'euros.

(4) AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de la Société sont cotés sur Alternext depuis le 24 juin 2010. Contrairement à Euronext, Alternext n'est pas un marché réglementé mais un système multilatéral de négociation.

Par autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 1999, la Société a mis en œuvre un programme de rachat d'actions. Elles figuraient à l'actif du bilan pour un montant de 222 milliers d'euros (cours moyen de 6,52 euros par action). Au cours de l'exercice 2014-2015, l'intégralité de ces actions ont été cédées au cours de 37 euros.

À la clôture de l'exercice, il n'existe plus d'action d'auto-contrôle :

Nombre d'actions d'auto-contrôle :

À l'ouverture.....	34 008
Augmentation.....	-
Réduction.....	34 008
À la clôture.....	-

(5) STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées au coût moyen pondéré trimestriel. Les produits finis et en-cours de production ont été évalués sur la base d'un coût complet.

Cette valeur est plafonnée, en tout état de cause, au prix de vente net déduction faite des frais de commercialisation et du résultat brut.

Une provision est constituée lorsque, à la clôture, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations ainsi calculées entraînent au 31 mars 2015 une dotation de 101 milliers d'euros et une reprise de 65 milliers d'euros.

(6) CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères ont été valorisées au cours de change du 31 mars 2015. Les écarts de conversion actifs ont donné lieu à une provision pour perte de change.

(7) FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernent les différents projets menés par le laboratoire CERIC et, le cas échéant, en collaboration avec la Direction technique de l'entreprise. Les coûts engendrés par cette activité sont portés en charge sur l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Pour l'exercice 2014-2015, ils s'élèvent à 846 milliers d'euros.

(8) PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

La production d'immobilisations est valorisée par addition des coûts d'achat et de main-d'oeuvre, ce dernier étant majoré d'un coefficient de frais généraux.

Au cours de l'exercice 2014-2015, il n'y a pas eu de production immobilisée.

(9) CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE)

Le CICE, instauré par la Loi de finances rectificative 2012, est égal à 6 % (4 % en 2013) des rémunérations brutes versées ne dépassant pas 2,5 fois le SMIC. Au cours de l'exercice, le CICE a été constaté pour un montant de 1 000 702 euros. Ce produit est porté au crédit du compte 695 - Impôts sur les bénéficiaires. Il a notamment permis à la société de continuer à investir, d'innover et de maintenir son fonds de roulement.

III - TITRES COMPOSANT LE CAPITAL

Le 10 septembre 2012, la Société a procédé à un split visant à la multiplication par quatre du volume de ses actions. Ainsi, le nombre d'actions POUJOLAT en circulation sur Alternext Paris est de 1 959 000.

(En euros)	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
À l'ouverture	1 959 000	6,125	12 000 000
Émis	-	-	-
Remboursés	-	-	-
À la clôture	1 959 000	6,125	12 000 000

IV - VENTILATION DE L'EFFECTIF

Au 31 mars 2015	
Cadres et assimilés	58
Employés	115
Ouvriers	379
Représentants	60
Techniciens et maîtrise	74
TOTAL	686

V - RÉMUNÉRATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

(En milliers d'euros)

Pour la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015, la répartition est la suivante :

Organe de Surveillance	127
Organe de Direction	706

VI - INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Elles sont évaluées conformément aux dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie des Deux-Sèvres et, le cas échéant, conformément à la Convention Collective des VRP.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités suivantes :

Personnel concerné	Ensemble des salariés
Méthode de calcul utilisée	Prospective
Âge de départ	65 ans
Taux de turnover	2 %
Taux de progression des salaires	2 %
Taux d'évolution estimé du PASS	2 %
Taux moyen de charges sociales	40 %
Taux de rémunération	1,50 % (2,50 % au 31 mars 2014)
Table de mortalité	TF00-02

La dette actuarielle s'élève à 2 526 milliers d'euros au 31 mars 2015. Les indemnités de fin de carrière ont augmenté par rapport au 31 mars 2014 de 477 milliers d'euros. Leur évolution se décompose de la manière suivante :

- augmentation de 389 milliers d'euros d'écart actuariel résultant de la variation du taux d'actualisation passant de 2,50 % à 1,50 %,
- diminution de 132 milliers d'euros correspondant aux départs à la retraite sur l'exercice,
- augmentation « mécanique » de 220 milliers d'euros sur l'exercice.

VII - DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

La Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 a instauré le CPF (Compte Personnel de Formation) qui remplace le DIF à compter du 1^{er} janvier 2015. Les heures de DIF existantes au 31 décembre 2014 ont été transférées au CPF. L'Entreprise n'a pas conclu d'accord triennal afin de gérer en interne le CPF. L'engagement de la Société au titre de la formation professionnelle continue a fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 1 % des rémunérations versées entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2015.

VIII - ENGAGEMENTS HORS BILAN

(En milliers d'euros)

Dettes de la Société garanties par des sûretés réelles	5 365
Cautions données pour le compte de sociétés liées	11 732
Autres cautions données	-
Engagement au titre des contrats de locations	1 738
dont : à moins de un an	929
à plus de un an	809
Cautions reçues	69

IX - RÉSULTAT FINANCIER

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Charges	Produits
Revenus des participations	-	1 310
Intérêts et assimilés	1 227	826
Provisions	100	192
Différence de change	43	141
TOTAL	1 370	2 469

X - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Il se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Charges	Produits
Opérations sur éléments d'actifs	53	52
Cessions titres auto contrôle	222	1 258
Amortissements dérogatoires	500	77
Impact contrôle URSSAF (1)	517	66
Risques sociaux	120	90
Subv., abandons de créances (2)	590	44
Divers	11	65
TOTAL	2 013	1 652

(1) L'impact du contrôle URSSAF comprend le règlement relatif aux années 2011-2012 et 2013. En produit, apparaît la reprise de provision constatée l'exercice précédent.

(2) Les abandons de créances ont été consentis au profit de POUJOULAT BACA pour 190 milliers d'euros et au profit de POUJOULAT GmbH pour 400 milliers d'euros. Ils ne comportent pas de clause de retour à meilleure fortune.

XI - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Société ne fait pas partie d'un groupe intégré fiscalement. Son résultat fiscal sur 12 mois ressort à 1 268 773 euros.

Répartition du montant global de l'impôt sur les bénéfices :

(En milliers d'euros)	Brut	IS	Net
Résultat courant avant impôt	2 942	(401) (*)	3 343
Résultat exceptionnel	(361)	(81)	(280)
Participation des salariés aux résultats	-	(199)	199
Résultat net	2 581	(681)	3 262

(*) dont 1 247 milliers d'euros de crédit d'impôt

XII - AUTRES INFORMATIONS

(En milliers d'euros)

• Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	
Intérêts sur créances	2
Clients et comptes rattachés	
Clients, factures à établir	126
Autres créances	
Fournisseurs, avoirs à recevoir	86
Subventions à recevoir	47
Autres produits à recevoir	198
Trésorerie	
Intérêts courus à recevoir	30
• Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits	
Intérêts courus	48
Emprunts et dettes financières diverses	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs, factures non parvenues	1 975
Dettes fiscales et sociales	
Provisions sur congés payés	2 904
Provisions sur participation	-
Autres salaires et charges à payer	1 110
État, charges à payer	832
Autres dettes	
Clients, avoirs à établir	60
Divers charges à payer	-

• Transferts de charges

Montant	
Ils figurent pour un montant de 716 milliers d'euros et concernent principalement :	
Indemnités sociales et d'assurances	420
Remboursements de formations	63
Remboursements SFAC et sinistres	149
Contrats aidés	10
Divers	74

• Informations sectorielles

Montant	
La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :	
France	103 891
Export	8 094
TOTAL	111 985

XIII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

POUJOULAT est une entreprise dite Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisations et à déclarations. Nous devons alors mettre en œuvre notre procédure de « surveillance et mesurage » en adéquation avec notre Arrêté Préfectoral donnant ainsi un cadre réglementaire à notre activité. Nos impacts sur l'environnement, bien que faibles, sont connus et maîtrisés.

Au titre de l'exercice, les dépenses suivantes ont été engagées :	
Enlèvement et traitement des déchets	211
Analyses sur les rejets d'eaux et atmosphériques	14
Participation aux éco-labels (Eco-emballage et Eco-Système)	7
Audit de renouvellement de la Certification ISO 14001	9
TOTAL	241

IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Acquisitions, créations	Diminutions	Cessions,	Valeur brute
	au début de l'exercice		par virements de poste à poste	mises hors service	en fin d'exercice
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 050	814	-	412	3 452
Immobilisations incorporelles	3 050	814	-	412	3 452
Terrains	4 511	15	-	-	4 526
Constructions sur sol propre	33 539	1 480	-	-	35 019
Installations générales, agencements et aménagements	6 398	114	-	-	6 512
Installations techniques, matériels et outillages industriels	34 912	2 466	-	95	37 283
Installations générales, agencements et aménagements divers	304	72	-	-	376
Matériel de transport	319	149	-	98	370
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 567	61	-	308	2 321
Emballages récupérables et divers	52	-	-	-	52
Immobilisations corporelles en cours	1 002	953	632	-	1 323
Avances et acomptes	430	169	430	-	169
Immobilisations corporelles	84 034	5 479	1 062	501	87 951
Participations	31 077	-	-	82	30 995
Autres titres immobilisés	10	-	-	-	10
Prêts et autres immobilisations financières	287	54	-	230	110
Immobilisations financières	31 374	54	-	313	31 115
TOTAL GÉNÉRAL	118 458	6 347	1 062	1 226	122 518

Les acquisitions portent principalement sur la mise en service d'une unité permettant la peinture de nos produits. Cet investissement se compose d'un bâtiment industriel et d'un nouveau process, puis, d'une manière générale sur des investissements relatifs à l'amélioration du process industriel existant.

AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	Montant	Augment.	Diminutions	Montant	Amortis.	Amortis.	Amortis.	
	au début de l'exercice	dotation de l'exercice	éléments sortis	à la fin de l'exercice	linéaire	dégressif	Dotations	Reprises
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	2 390	239	411	2 218	239	-	-	18
Immobilisations incorporelles	2 390	239	411	2 218	239	-	-	18
Terrains	534	59	-	593	59	-	-	-
Constructions sur sol propre	9 813	1 342	-	11 155	1 342	-	435	-
Installations générales, agenc., aménag.	3 208	388	-	3 596	388	-	56	1
Inst. techniques, matériels et outillages industriels	26 414	2 434	88	28 760	329	2 105	5	57
Installations générales, agenc., aménag. divers	26	15	-	41	15	-	-	-
Matériel de transport	93	97	54	136	97	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 599	210	308	1 501	210	-	4	1
Emballages récupérables et divers	23	10	-	33	10	-	-	-
Immobilisations corporelles	41 710	4 555	450	45 815	2 450	2 105	500	59
TOTAL GÉNÉRAL	44 100	4 794	861	48 033	2 689	2 105	500	77

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES CÉDÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(En milliers d'euros)	Valeur brute d'origine	Amortis. pratiqés	Frais de cession	Valeur résiduelle	Prix de vente	+/- value	
						court terme	long terme
Logiciels	412	411	-	1	-	(1)	-
Matériel industriel	95	88	-	7	2	(5)	-
Matériel de transport	99	54	-	45	50	5	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	308	308	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	914	861	-	53	52	(1)	-

ÉTAT DES STOCKS

Valeur comptable globale des stocks et valeur comptable par catégories appropriées à l'entité avec le montant des dépréciations par catégorie :

(En milliers d'euros)	Valeurs brutes 31/03/2015	Provision début exercice	Dotation	Reprise	Provision fin exercice	Valeurs nettes 31/03/2015
Matières premières et approv.	7 730	175	44	43	176	7 554
Produits en-cours	3 505	14	15	14	15	3 489
Produits finis	5 654	84	17	5	96	5 557
Stocks négoces	7 242	49	25	3	71	7 171
TOTAL	24 130	322	101	65	358	23 771

ÉTAT DES CRÉANCES

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 995	1 995	-
Prêts (1)	4	4	-
Autres immobilisations financières	105	4	101
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	154	154	-
Autres créances clients	18 305	18 305	-
Personnel et comptes rattachés	81	81	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28	28	-
Impôts sur les bénéfiques	2 739	2 087	652
Taxe sur la valeur ajoutée	607	607	-
Divers collectivités publiques	47	-	47
Groupe et associés	14 325	14 325	-
Débiteurs divers	256	256	-
Charges constatées d'avance	783	783	-
TOTAL	39 429	38 629	800
(1) Prêts accordés	5		
Remboursements obtenus	4		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

(En milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises sur l'exercice (*)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :				
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	4 976	500	77	5 399
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour pénalités	6	-	6	-
Provisions pour pertes de change	192	-	192	-
Autres provisions pour risques et charges	265	255	265	255
Provisions pour dépréciation :				
Sur immobilisations financières	598	100	-	698
Sur stocks et en-cours	322	101	65	358
Sur comptes clients	75	104	49	129
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	6 434	1 059	653	6 840
Dotations et reprises :				
D'exploitation	-	324	229	-
Financières	-	100	192	-
Exceptionnelles	-	635	233	-

(*) Les reprises de l'exercice s'élèvent à 653 milliers et ont été intégralement utilisées.

Au titre de l'exercice, il a été comptabilisé une provision technique sur les titres de POUJOLAT GmbH à hauteur de 100 milliers d'euros.

ÉTAT DES DETTES

(En milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
• à 1 an maximum à l'origine	11 091	11 091	-	-
• à plus de 1 an à l'origine (1)	32 503	7 163	18 137	7 203
Emprunts et dettes financières divers (1)(2)	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 459	9 459	-	-
Personnel et comptes rattachés	3 311	3 311	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	2 748	2 748	-	-
État : impôts sur les bénéfices	16	16	-	-
État : taxe sur la valeur ajoutée	918	918	-	-
État : autres impôts, taxes et assimilés	888	888	-	-
Dettes sur immo. et comptes rattachés	736	736	-	-
Groupe et associés (2)	16 294	16 294	-	-
Autres dettes	60	60	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	78 024	52 684	18 137	7 203

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 4 700
Emprunts remboursés en cours d'exercice 8 920

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés
auprès des associés personnes physiques "

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(En milliers d'euros)

Postes	2014/2015	2013/2014
Participations	28 992	28 992
Créances rattachées à des participations	1 995	2 077
Créances clients et comptes rattachés	2 678	3 067
Autres créances	14 325	8 006
Comptes fournisseurs et comptes rattachés	3 199	2 489
Autres dettes	16 294	16 502
Produits de participations	1 310	-
Autres produits financiers	73	87
Charges financières	94	101
Charges exceptionnelles	590	600

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	65 013
Distribution de dividendes.....	(1 410)
Dividendes sur propres actions.....	24
Subventions d'investissement.....	(135)
Provisions réglementées.....	423
Résultat net comptable de l'exercice.....	3 262
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	67 177

TABLEAU DE FINANCEMENT

(En milliers d'euros)	2014/2015	2013/2014
Emplois :		
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	1 386	1 213
Acquisitions :		
• d'immobilisations incorporelles	814	277
• d'immobilisations corporelles	4 418	11 423
• d'immobilisations financières	-	13 346
Diminution des dettes financières à plus d'un an	8 920	10 547
Réduction nette des capitaux propres	96	-
Variations des comptes courants	6 527	-
TOTAL EMPLOIS	22 162	36 806
Ressources :		
Capacité d'autofinancement nette	7 383	12 046
Cessions :		
• d'immobilisations incorporelles	-	-
• d'immobilisations corporelles	52	71
• ou réductions d'immobilisations financières	1 295	-
Variations des comptes courants	-	6 625
Augmentation des dettes financières à plus d'un an	4 700	18 508
Subventions	-	78
TOTAL RESSOURCES	13 430	37 328
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	(8 732)	522

(En milliers d'euros)	2014/2015		2013/2014	
	Dégagement	Besoin	Dégagement	Besoin
Variation des actifs :				
Stocks et en-cours	1 344	-	-	3 908
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Comptes clients et comptes rattachés	3 395	-	8 275	-
Autres créances	-	1 088	176	-
Comptes de régularisation	251	-	-	117
Variation des dettes :				
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	-	410	-	5 418
Dettes fiscales et sociales	-	2 152	1 060	-
Autres dettes	-	99	-	804
Comptes de régularisation	138	-	-	-
TOTAUX	5 128	3 749	9 511	10 247
I - BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	1 379	-	-	736
II - VARIATION NETTE TRÉSORERIE	7 353	-	214	-
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	8 732	-	-	522

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(En milliers d'euros)

RUBRIQUES	2014/2015	%	2013/2014	%
Ventes de marchandises	38 534	100	53 500	100
- Coût d'achat des marchandises	24 574	64	35 763	67
MARGE COMMERCIALE	13 960	36	17 737	33
Production vendue	73 451	66	108 710	67
+ Production stockée	412	-	1 175	-
- Destockage de production	658	-	121	-
+ Production immobilisée	-	-	-	-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	73 206	66	109 764	67
PRODUCTION + VENTES	111 739	100	163 264	100
- Coût d'achat des marchandises	24 573	22	35 763	22
- Consommation en provenance de tiers	44 411	40	65 489	40
VALEUR AJOUTÉE	42 755	38	62 011	38
+ Subventions d'exploitation	14	-	13	-
- Impôts et taxes	2 452	2	3 095	2
- Charges de personnel	34 022	30	44 125	27
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	6 295	6	14 804	9
+ Reprises, transfert charges	946	1	1 486	1
+ Autres produits	2	-	4	-
- Amortissements, dépréciations, provisions	5 118	5	5 489	3
- Autres charges	282	-	288	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 843	2	10 518	6
+ Quote-part opérations en commun	-	-	-	-
+ Produits financiers	2 470	2	1 267	1
- Quote-part opérations en commun	-	-	-	-
- Charges financières	1 370	1	2 188	1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	2 942	3	9 597	6
Produits exceptionnels	1 652	1	836	-
- Charges exceptionnelles	2 013	1	1 773	1
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(361)	-	(937)	(1)
- Participation des salariés	-	-	598	-
- Impôt sur les bénéfices	(681)	(1)	1 882	1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 262	3	6 180	4
Produits de cessions d'éléments d'actif	1 310	-	71	-
- Valeur comptable des éléments cédés	275	-	111	-
PLUS/MOINS VALUES SUR CESSIONS	1 036	-	(40)	-

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 MARS 2015

(En euros)

TITRES DE PARTICIPATION	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Sociétés françaises :		
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	1 449 971	-
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	2 525 924	-
S.A.S. BEIRENS	3 636 501	-
S.A.S. EURO ÉNERGIES	3 524 451	-
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES	-	-
S.A. LES BOIS CHAUDS DU BERRY	8 010	-
Sociétés étrangères :		
S.A. POUJOULAT (Belgique)	2 715 369	-
POUJOULAT BV (Pays-Bas)	42 180	-
POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni)	415 300	-
POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)	778 577	-
POUJOULAT BACA (Turquie)	230 609	-
POUJOULAT GmbH (Allemagne)	475 001	-
VL STAAL a/s (Danemark)	12 500 000	-

D - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 MARS 2015

(En euros)	Capital	Réserves et report avant affectation des résultats	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société mère au cours de l'exercice
	(1)	(2)	(1) + (2)		BRUTE	NETTE				
Taux de CONVERSION UTILISÉ	Taux HISTORIQUE	Taux de CLÔTURE	Taux de CLÔTURE				Taux MOYEN	Taux de CLÔTURE		
Filiales :										
S.A. POUJOULAT (Belgique)	1 325 000	77 398	1 402 398	98,18	2 715 369	2 715 369	-	0	(106)	-
POUJOULAT BV (Pays-Bas)	18 151	236 320	254 472	90	42 180	42 180	174 912	1 386 417	(20 745)	-
POUJOULAT GmbH (Allemagne)	600 000	(1 156 564)	(556 564)	100	575 001	475 001	1 596 000	1 355 844	5 667 060	13 030
POUJOULAT UK Ltd (Royaume-Uni)	422 894	(88 854)	334 040	98,74	415 300	415 300	1 819 831	206 242	8 297 374	143 893
VL STAAL a/s (Danemark)	134 099	5 293 923	5 428 022	100	12 500 000	12 500 000	-	17 689 634	926 309	403 025
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE										
SIREN : 885 550 285 (France - 42)	1 500 000	8 934 436	10 434 436	99,99	1 449 971	1 449 971	-	9 537 113	668 692	301 475
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT										
SIREN : 382 431 377 (France - 59)	1 350 000	9 636 429	10 986 429	99,75	2 525 924	2 525 924	-	21 861 787	897 416	305 244
S.A.S. BEIRENS										
SIREN : 343 261 129 (France - 36)	1 500 000	6 098 865	7 598 865	99,99	3 636 501	3 636 501	200 227	25 391 005	908 229	299 976
POUJOULAT Sp. z o.o. (Pologne)	1 141 512	(984 906)	156 606	100	1 128 577	778 577	838 950	350 000	3 358 125	62 698
POUJOULAT BACA (Turquie)	923 026	(801 480)	121 546	50,64	430 609	230 609	1 035 000	200 000	913 214	8 056
S.A.S. EURO ÉNERGIES										
SIREN : 497 870 261 (France - 79)	705 000	5 279 676	5 984 676	78,70	3 524 451	3 524 451	-	4 000 000	27 825 317	(534 406)
S.A.S. SOLAIRES-ÉNERGIES										
SIREN : 522 684 919 (France - 79)	50 000	(76 573)	(26 573)	97	48 500	-	-	-	(6 425)	-

Rappel des cours de change au 31 mars 2015 pour les pays hors zone euro :

Royaume-Uni : 1 euro = 0,7273 GBP
Pologne : 1 euro = 4,0854 PLN
Turquie : 1 euro = 2,8131 TRY
Danemark : 1 euro = 7,4697 DKK



RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

du 18 septembre 2015

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Mars 2015, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à PARIS,
Le 25 Juin 2015

Le Conseil de Surveillance



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société POUJOULAT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Cinq goodwill sont inscrits à l'actif pour un montant net global de 9 209 milliers d'euros. Ces valeurs font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note XVII de l'annexe.
- L'annexe des comptes précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par le Groupe et avons vérifié par sondages, sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 8 juillet 2015
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRUPE Y Audit
Alain PÉROT

ACCIOR CONSULTANTS
Jean-Yves BILLON



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société POUJOLAT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités de comptabilisation des éléments inscrits en comptabilité. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par la Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- L'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation des stocks de matières et marchandises, des en-cours de production et produits finis ; nous avons procédé à l'appréciation de la méthodologie retenue par la société et avons vérifié par sondages, sa correcte application.

- L'annexe des comptes annuels précise les modalités de comptabilisation et de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.
- Il y est notamment indiqué que les titres sont évalués en fonction de leur valeur d'utilité ainsi que sur la base de leurs perspectives de rentabilité. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'application de ces critères.
- Dans le cadre de notre appréciation de la valeur des créances clients, nous nous sommes assurés, par la mise en œuvre de confirmation directe et de contrôle de l'apurement, de leur correcte évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 8 juillet 2015
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GRUPE Y Audit
Alain PÉROT

ACCIOR CONSULTANTS
Jean-Yves BILLON




RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

1.1 - AVEC LA SOCIÉTÉ POUJOULAT BACA

Date d'autorisation du Conseil de Surveillance : 17 mars 2015

- **Personne concernée** : Monsieur Frédéric COIRIER
- **Nature et objet** : Abandon de créances sans clause de retour à meilleure fortune et renonciation à la rémunération des avances de trésorerie.
- **Modalités** : Le montant de l'abandon s'élève à 190 000 euros et la renonciation à l'avance de trésorerie à 5 484 euros.

1.2 - AVEC LA SOCIÉTÉ STAGE

Date d'autorisation du Conseil de Surveillance : 9 février 2015

- **Personne concernée** : Monsieur Frédéric COIRIER
- **Nature et objet** : Réévaluation des prestations STAGE à compter du 1^{er} janvier 2015 par la mise en œuvre d'un nouveau contrat d'assistance et de prestations de services.
- **Modalités** : Le montant des prestations est désormais de 25 000 euros hors taxe mensuels auquel s'ajoute le remboursement des frais engagés par la société STAGE dans le cadre de ces prestations.

La facturation de l'exercice s'élève à 183 000 euros au titre des prestations et à 7 587 euros hors taxes au titre du remboursement de frais.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 - AVEC L'INDIVISION YVES COIRIER

- **Nature et objet** : Location de bureau
 - **Modalités** : L'indivision COIRIER loue à votre Société un bureau dont il est propriétaire, sis 7 rue Roy à PARIS (75008).
- Les loyers versés au titre de l'exercice s'élèvent à 14 128 euros.

2.2 - AVEC LA SOCIÉTÉ SOPREG

- **Nature et objet** : Assistance gestion et refacturation de frais.
- **Modalités** : La société SOPREG a facturé à votre Société des prestations de services et des frais, au titre de l'exercice clos au 31 mars 2015, pour un montant global hors taxes de 349 283 euros.

Niort et Les Sables d'Olonne, le 8 juillet 2015

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

GROUPE Y Audit
Alain PÉROT

ACCIOR CONSULTANTS
Jean-Yves BILLON



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

À Monsieur le Président du Directoire,
En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société POUJOULAT SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1103, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 mars 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la Société.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre les 8 avril et 8 juillet 2015 pour une durée d'environ 1 semaine.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
- Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de commerce.
- En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Fait à Niort, le 8 juillet 2015
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Arnaud MOYON
Associé Département Développement Durable



TEXTE DES RÉSOLUTIONS

proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 18 septembre 2015

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport de gestion du Groupe,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et rapport sur les comptes consolidés,
- Rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2015, des comptes consolidés et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Approbation des éventuelles charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Nomination d'un nouveau Membre du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux Comptes Titulaires,
- Renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux Comptes Suppléants,
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance,
- Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Mars 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 148 360 euros.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter le bénéfice de 3 262 221,94 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 262 221,94 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 55 099,84 euros
pour former un bénéfice distribuable de 3 317 321,78 euros

À titre de dividendes aux actionnaires 1 175 400,00 euros
soit 0,60 euro par action

Au compte « Autres Réserves* » 2 140 000 euros
Au compte « Report à Nouveau » 1 921,78 euros.

*dont réserve spéciale art. 238 bis AB (46 000 €).

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2015 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 175 400 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé aux actionnaires que depuis le 1^{er} Janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

Les actionnaires sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Le paiement des dividendes interviendra au plus tard le 30 septembre 2015, déduction faite des prélèvements obligatoires et facultatifs.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

• Exercice clos le 31 Décembre 2011 :

1 322 325,00 euros, soit 2,70 euros par titre
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 1 322 325,00 euros

• Exercice clos le 31 Décembre 2012 :

1 234 170,00 euros, soit 0,63 euro par titre
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 1 234 170,00 euros

• Exercice clos le 31 Mars 2014 :

1 410 480,00 euros, soit 0,72 euro par titre
Dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 1 410 480,00 euros

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la SOCIÉTÉ MOBILIÈRE FAMILLE COIRIER, Société Civile au capital de 3 403 260 euros, ayant son Siège social situé 7 Rue Roy - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 440 662 260 RCS PARIS, en qualité de nouveau membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six (6) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2021.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Les mandats du Cabinet CHARRIER-BILLON CONSULTANTS, désormais dénommé SARL ACCIOR Consultants, Co-Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Olivier CHARRIER, Co-Commissaire aux Comptes Suppléant, arrivant à expiration lors de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2021, appelée à statuer sur les comptes qui seront clos le 31 Mars 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance à la somme de 60 940 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion, autorise le Directoire, pour une période de dix-huit (18) mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action POUJOLAT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, dans le cadre de l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 4 897 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



RAPPORT FINANCIER

Sommaire

<u>84</u>	MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
<u>86</u>	ACTIONS POUJOLAT
<u>87</u>	RAPPORT DE GESTION du Groupe et de Pougoulat S.A.
<u>87</u>	A - Rapport de gestion du Groupe
<u>89</u>	B - Rapport de gestion de POUJOLAT S.A.
<u>106</u>	RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES
<u>108</u>	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE POUJOLAT
<u>108</u>	A - Compte de résultat consolidé
<u>109</u>	B - État de la situation financière consolidée
<u>110</u>	C - Tableau des flux de trésorerie consolidés
<u>111</u>	D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés
<u>111</u>	E - État du résultat global consolidé
<u>112</u>	F - Notes annexes aux états financiers consolidés
<u>126</u>	COMPTES SOCIAUX DE POUJOLAT S.A.
<u>126</u>	A - Compte de résultat
<u>128</u>	B - Bilan
<u>130</u>	C - Annexe des comptes sociaux
<u>139</u>	D - Tableau des filiales et participations
<u>141</u>	RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
<u>142</u>	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes consolidés
<u>143</u>	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les comptes annuels
<u>144</u>	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES sur les conventions réglementées
<u>145</u>	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
<u>146</u>	TEXTE DES RÉOLUTIONS proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

CONTACT & informations

▲ CONTACT

FRÉDÉRIC COIRIER

Président du Directoire
Chairman of the Board

- Par téléphone / By phone
Tel. : +33 (0)1 45 22 86 31
Fax : +33 (0)1 43 87 89 91
- Par courrier / By mail
S.A.S. SOPREG (Holding d'animation)
7, rue Roy - 75008 PARIS
- Par internet / By internet
finance@poujoulat.fr
www.poujoulat.fr

▲ INFORMATION

Les actionnaires peuvent retrouver régulièrement le groupe POUJOLAT dans la presse économique et financière pour la communication des résultats semestriels, des résultats annuels et des chiffres d'affaires. Les communiqués de presse sont disponibles sur www.poujoulat.fr

Shareholders can see the POUJOLAT group regularly in the business and financial newspapers with the communication of half-yearly income statements, annual income statements and turnover figures. Press releases are available on: www.poujoulat.fr

▲ SIÈGE SOCIAL HEADQUARTERS

POUJOLAT S.A.

CS 50016
79270 Saint-Symphorien
Tel. : +33 (0)5 49 04 40 40
Fax : +33 (0)5 49 04 40 00
www.poujoulat.fr

- Certifié ISO 14001 certified
- POUJOLAT est membre de :
POUJOLAT is a member of:



▲ COMMISSAIRES AUX COMPTES AUDITORS

Membres de la Compagnie Régionale de Poitiers
Members of the Poitiers Regional Order

- Alain Pérot
GROUPE Y AUDIT
Société d'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
Accounting Firm and Auditors

53, rue des Marais - CS 18421
79024 Niort cedex 9
- Jean-Yves Billon
SARL ACCIOR Consultants
Société d'expertise comptable et de Commissariat aux Comptes
Accounting Firm and Auditors

39, rue Denis Papin - BP 81 830
Le Château d'Olonne
85118 Les Sables-d'Olonne cedex